

RAPPORT

DU CONSEIL DE LA FAO

Cent soixantième session
Rome, 3-7 décembre 2018



CONSEIL
(au 1^{er} juillet 2018)

Président indépendant du Conseil: M. Khalid Mehboob

Afghanistan ²	Égypte ²	Mexique ¹
Afrique du Sud ²	Équateur ²	Nicaragua ³
Algérie ²	Espagne ²	Pakistan ²
Arabie saoudite ²	Estonie ³	Philippines ^{3,6}
Argentine ¹	États-Unis d'Amérique ¹	Qatar ¹
Australie ²	ex-République yougoslave de Macédoine ³	République de Corée ³
Autriche ⁴	Fédération de Russie ³	Roumanie ¹
Bénin ¹	Finlande ²	Soudan ¹
Bésil ¹	France ⁴	Soudan du Sud ^{3,9}
Bulgarie ²	Guinée équatoriale ³	Sri Lanka ³
Cabo Verde ²	Inde ²	Thaïlande ^{2,7}
Cameroun ²	Italie ²	Trinité-et-Tobago ¹
Canada ¹	Japon ³	Uruguay ¹
Chili ^{3,5}	Jordanie ³	Venezuela (République bolivarienne du) ³
Chine ³	Kenya ¹	Viet Nam ^{3,8}
Congo ³	Lesotho ¹	Zambie ¹
Côte d'Ivoire ¹		

¹ Mandat: 1^{er} juillet 2016 – fin de la quarante et unième session de la Conférence (juin 2019)

² Mandat: fin de la quarantième session de la Conférence (juillet 2017) – 30 juin 2020

³ Mandat: 1^{er} juillet 2018 – fin de la quarante-deuxième session de la Conférence (juin 2021)

⁴ Mandat: 1^{er} juillet 2018 – fin de la quarante et unième session de la Conférence (juin 2019)

⁵ Le Pérou remplacera le Chili de la fin de la quarante et unième session de la Conférence (juin 2019) jusqu'à la fin de la quarante-deuxième session de la Conférence (juin 2021)

⁶ Le Myanmar remplacera les Philippines du 1^{er} janvier 2020 jusqu'à la fin de la quarante-deuxième session de la Conférence (juin 2021)

⁷ La Malaisie remplacera la Thaïlande du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2020

⁸ L'Indonésie remplacera le Viet Nam du 1^{er} janvier 2020 jusqu'à la fin de la quarante-deuxième session de la Conférence (juin 2021)

⁹ Considéré comme démissionnaire conformément aux dispositions de l'article XXII.7 du RGO.

RAPPORT

DU CONSEIL DE LA FAO

Cent soixantième session

Rome, 3-7 décembre 2018

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

© FAO, 2018

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

Table des matières

	Paragraphe
Questions liminaires	1-5
Déclaration du Directeur général.....	2
Adoption de l'ordre du jour et du calendrier	3
Élection des trois vice-présidents et nomination du président et des membres du Comité de rédaction	4-5
Rapports des comités techniques.....	6-9
Rapport de la vingt-sixième session du Comité de l'agriculture (1-5 octobre 2018)	6
Rapport de la soixante-douzième session du Comité des produits (26-28 septembre 2018).....	7
Rapport de la trente-troisième session du Comité des pêches (9-13 juillet 2018).....	8
Rapport de la vingt-quatrième session du Comité des forêts (16-20 juillet 2018).....	9
Rapports des comités du Conseil.....	10-13
Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (cent vingt-cinquième session) et du Comité financier (cent soixante-treizième session) (novembre 2018)	10
Rapport de la cent vingt-cinquième session du Comité du Programme (12-16 novembre 2018) .	11
Rapports des cent soixante-douzième (5-6 novembre 2018) et cent soixante-treizième (12-16 novembre 2018) sessions du Comité financier	12
<i>Comptes vérifiés de la FAO - 2017 (Projet de résolution de la Conférence)</i>	
Rapport de la cent-septième session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (22-23 octobre 2018)	13
Comité de la sécurité alimentaire mondiale	14
Rapport de la quarante-cinquième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (15-19 octobre 2018)	14
Autres questions.....	15-40
Élection de six membres du Conseil d'administration du PAM.....	15
Rapport annuel du Conseil d'administration du PAM sur ses activités en 2017.....	16-17
Politiques, procédures et mesures mises en place par l'Organisation en matière de prévention du harcèlement, du harcèlement sexuel et de l'abus de pouvoir	18
Journées et années internationales	19-21
<i>Année internationale des fruits et légumes (Projet de résolution de la Conférence)</i>	
<i>Année internationale du seigle (Projet de résolution de la Conférence)</i>	
<i>Année internationale du mil (Projet de résolution de la Conférence)</i>	
<i>Journée internationale de sensibilisation aux pertes et gaspillages de nourriture (Projet de résolution de la Conférence)</i>	
<i>Journée internationale du thé (Projet de résolution de la Conférence)</i>	
Médaille Margarita Lizárraga	22
Organisation de la cent soixante et unième session du Conseil (avril 2019) et de la quarante et unième session de la Conférence (juin 2019)	23-27
Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil à sa cent cinquante-neuvième session (4-8 juin 2018).....	28-29

Programme de travail pluriannuel du Conseil pour 2019-2022.....	30-32
Méthodes de travail du Conseil	33-34
Calendrier 2018-2020 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales.....	35
Ordre du jour provisoire de la cent soixante et unième session du Conseil (avril 2019).....	36
Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO	37
Nomination des représentants de la Conférence de la FAO au Comité des pensions du personnel.....	38
Déclaration d'un représentant des associations du personnel de la FAO	39
Compte rendu des visites sur le terrain effectuées en 2018 par de hauts fonctionnaires des représentations permanentes à Rome	40

ANNEXES

- A** **Ordre du jour de la cent soixantième session du Conseil**
- B** **Liste des documents**
- C** **Projet de résolution de la Conférence: Comptes vérifiés de la FAO 2017**
- D** **Projet de résolution de la Conférence: Année internationale des fruits et légumes**
- E** **Projet de résolution de la Conférence: Année internationale du seigle**
- F** **Projet de résolution de la Conférence: Année internationale du mil**
- G** **Projet de résolution de la Conférence: Journée internationale de sensibilisation aux pertes et gaspillages de nourriture**
- H** **Projet de résolution de la Conférence: Journée internationale du thé**
- I** **Programme de travail pluriannuel du Conseil pour 2019-2022**
- J** **Calendrier 2019-2020 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales**

Questions liminaires¹

1. La cent soixantième session du Conseil s'est tenue à Rome du 3 au 7 décembre 2018 sous la présidence de M. Khalid Mehboob, Président indépendant du Conseil.

Déclaration du Directeur général²

2. Le Directeur général de la FAO, M. José Graziano da Silva, a prononcé un discours à l'adresse du Conseil.

Adoption de l'ordre du jour et du calendrier³

3. Le Conseil a pris note de la Déclaration relative aux compétences et aux droits de vote présentée par l'Union européenne et a adopté l'ordre du jour et le calendrier de la session tels que modifiés. L'ordre du jour est reproduit à l'*annexe A* du présent rapport.

Élection des trois vice-présidents et nomination du président et des membres du Comité de rédaction⁴

4. Le Conseil a élu les trois vice-présidents suivants pour sa session: M. Thomas Duffy (États-Unis d'Amérique), M. Elías Rafael Eljuri Abraham (République bolivarienne du Venezuela) et M. Thanawat Tiensin (Thaïlande).

5. Le Conseil a élu M. Vlad Mustaciosu (Roumanie)⁵ Président du Comité de rédaction, ainsi que les représentants des pays suivants pour siéger au Comité de rédaction: Afghanistan, Algérie, Australie, Autriche, Brésil, Canada, Chili, Chine, Côte d'Ivoire, Égypte, Équateur, Fédération de Russie, France, Inde, Japon, Soudan et Zambie.

Rapports des comités techniques

Rapport de la vingt-sixième session du Comité de l'agriculture (1-5 octobre 2018)⁶

6. Le Conseil a approuvé les conclusions et recommandations figurant dans le rapport de la vingt-sixième session du Comité de l'agriculture, et en particulier:

- a) les principales priorités définies pour les activités de la FAO dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, dont il conviendra de tenir compte lors de l'examen du Plan à moyen terme 2018-2021, y compris la participation de l'Organisation à des activités interdisciplinaires et à des partenariats multipartites;
- b) les travaux de la FAO concernant la promotion de systèmes alimentaires durables, l'élevage, les Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM), la revitalisation des zones rurales au profit des jeunes, le suivi des objectifs de développement durable (ODD), la pénurie d'eau, l'agroécologie, la biodiversité, la gestion durable des sols et le changement climatique, ainsi que la prise en compte systématique des questions de parité hommes-femmes, l'innovation (y compris les biotechnologies) et l'investissement aux fins du développement d'une agriculture durable;
- c) a souligné l'importance des activités d'établissement de normes internationales, telles que celles menées dans le cadre du Codex Alimentarius et de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), et a souligné qu'il fallait mettre en place un financement durable au titre du budget ordinaire pour le programme conjoint

¹ CL 160/PV/1; CL 160/PV/7.

² CL 160/PV/1; CL 160/PV/7.

³ CL 160/1 Rev.2; CL 160/INF/1 Rev.1; CL 160/INF/3; CL 160/PV/1; CL 160/PV/7.

⁴ CL 160/PV/1; CL 160/PV/7.

⁵ Le Conseil a approuvé la nomination de M^{me} Delphine Borione (France), qui remplace M. Vlad Mustaciosu (Roumanie) pendant une partie des délibérations du Comité de rédaction.

⁶ C 2019/21 Rev.1; CL 160/PV/1; CL 160/PV/2; CL 160/PV/7.

FAO-OMS relatif aux avis scientifiques en matière de sécurité sanitaire des aliments ainsi que pour la CIPV;

- d) a insisté sur l'importance des travaux de la FAO dans le domaine de la résistance aux antimicrobiens, et a souligné qu'il fallait que la présentation d'un rapport d'activité figure comme point permanent à l'ordre du jour du Comité de l'agriculture;
- e) la poursuite par la FAO de la révision des 10 éléments de l'agroécologie, de sorte qu'ils reflètent les débats de la vingt-sixième session du Comité de l'agriculture, et la présentation de la version révisée à la quarante et unième session de la Conférence;
- f) la rédaction par la FAO, en collaboration avec le Bureau du Comité de l'agriculture, d'un projet de résolution concernant le renforcement de l'intégration de toutes les approches de l'agriculture durable, y compris l'agroécologie, dans les futures activités de planification de l'Organisation, aux fins d'examen par le Conseil à sa prochaine session;
- g) la nécessité d'accroître le rôle des jeunes par l'éducation, l'entrepreneuriat, l'accès aux marchés et aux services, le cofinancement, le renforcement des capacités, les organisations de jeunes ruraux et un plan d'action pour les jeunes ruraux, qui devra être élaboré par la FAO et ses partenaires, sur la base des instruments existants, et qui sera présenté à la prochaine session du Comité de l'agriculture;
- h) la nécessité de continuer à mettre l'accent sur les SIPAM;
- i) la demande adressée au Secrétariat de rédiger un rapport sur les répercussions administratives et financières qu'aurait la création d'un sous-comité de l'élevage, et d'élaborer le mandat de ce sous-comité (y compris sa raison d'être, ses fonctions, sa structure et ses modalités de fonctionnement), pour que le Bureau du Comité de l'agriculture puisse en faire l'examen en vue d'une présentation à la prochaine session du Comité de l'agriculture, puis d'un examen par le Comité du Programme et le Comité financier;
- j) la nécessité pour la FAO de se doter d'une stratégie complète et opérationnelle s'agissant d'éradiquer la légionnaire d'automne et de mettre un terme à sa prolifération en Afrique et dans toutes les autres régions;
- k) la nécessité pour la FAO de mettre en avant ses activités relatives à la protection des végétaux, y compris au moyen de la coopération Sud-Sud; de renforcer la collaboration avec les partenaires et de partager l'expérience des pays, en particulier des pays d'Afrique, d'Amérique du Nord, d'Amérique latine et d'Asie, concernant la légionnaire d'automne;
- l) a encouragé les États Membres à apporter leur appui au Programme mondial d'éradication de la peste des petits ruminants, et à y prendre part;
- m) la participation de la FAO à la concertation régionale et internationale, ainsi qu'à la concertation nationale selon qu'il convient, pour la mise en œuvre sur le terrain de l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture;
- n) l'appui au Cadre mondial contre la pénurie d'eau dans l'agriculture en tant que mécanisme de coordination essentiel permettant de s'adapter à la pénurie d'eau dans l'agriculture;
- o) l'élaboration par la FAO d'une stratégie visant à intégrer la biodiversité dans tous les secteurs agricoles, qui sera examinée par le Comité du Programme et le Conseil puis présentée à la Conférence de la FAO en 2019, en vue de la formulation du cadre mondial sur la biodiversité pour l'après-2020 de la Convention sur la diversité biologique (CDB);
- p) la conduite par le Bureau du Comité de l'agriculture d'une consultation ouverte en vue d'élaborer, en tenant compte des propositions régionales, dont celle de l'Afrique, une version révisée du Code de conduite international sur l'utilisation et la gestion des engrais, qui sera présentée à la Conférence à sa quarante et unième session.

Rapport de la soixante-douzième session du Comité des produits (26-28 septembre 2018)⁷

7. Le Conseil a fait siennes les conclusions et recommandations qui figurent dans le rapport de la soixante-douzième session du Comité des produits⁸. En particulier, le Conseil:

- a) a souligné qu'il importait de renforcer les rapports et les activités de la FAO en matière de suivi et d'évaluation des marchés des produits et d'étude des perspectives, pour contribuer à rendre les marchés plus transparents et permettre des prises de décisions en meilleure connaissance de cause, et également d'aider les Membres à réaliser la cible 2.c du deuxième Objectif de développement durable (ODD 2), qui appelle les gouvernements à «adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et de produits dérivés et à faciliter l'accès rapide aux informations relatives à ces marchés, y compris le niveau des réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité des prix alimentaires»;
- b) s'est félicité des projections à moyen terme concernant les produits, établies conjointement par la FAO et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et a insisté sur leur importance ainsi que sur leur utilité et leur pertinence pour les décisions relatives aux politiques;
- c) a souligné qu'il était important d'établir des relations avec les organismes nationaux et régionaux et a recommandé que des activités de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire soient menées afin de promouvoir l'adoption et l'utilisation des projections, et que d'autres produits importants pour la sécurité alimentaire soient pris en compte;
- d) a salué l'appui que la FAO apporte aux Membres s'agissant des accords commerciaux agricoles et a souligné qu'il importait de poursuivre ces activités;
- e) a souligné le rôle que devait jouer la FAO en vue d'améliorer et de soutenir le dialogue sur les politiques à mener aux niveaux mondial, régional et national en matière de commerce et de changement climatique, notamment dans le contexte de l'Accord de Paris et des accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et en vue de renforcer le rôle complémentaire de ces accords multilatéraux, dans les limites de leurs mandats respectifs;
- f) a demandé instamment à la FAO de continuer d'intensifier ses activités de renforcement des capacités en vue d'aider les pays à relever les défis croissants que représentent les effets du changement climatique;
- g) a insisté sur la nécessité de poursuivre l'analyse des répercussions que le commerce et les politiques y afférentes pouvaient avoir sur la concrétisation des objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition;
- h) a pris note de la proposition tendant à ce que le Groupe intergouvernemental sur les graines oléagineuses et les matières grasses se réunisse en 2019 et à ce que des directives

⁷ C 2019/22; CL 160/PV/2; CL 160/PV/7.

⁸ La délégation des États-Unis d'Amérique a fait la déclaration suivante: «Les États-Unis approuvent le rapport du Comité des produits, tout en prenant note des débats relatifs au rapport sur la Situation des marchés des produits agricoles. Ils se félicitent de l'appui qu'apporte la FAO aux Membres dans leurs efforts en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, en vue d'assurer la sécurité alimentaire pour tous. Les États-Unis reconnaissent en outre le rôle que le commerce agricole, et les efforts relatifs au changement climatique, peuvent jouer à l'appui de la sécurité alimentaire. Cependant, ils n'approuvent pas la description du commerce qui figure aux paragraphes 21 et 30 et continueront de promouvoir des systèmes commerciaux internationaux ouverts, transparents et fiables. De même, les États-Unis prennent note des paragraphes 27 et 28 du rapport du Comité des produits et soulignent que ces paragraphes contiennent des recommandations qui ne relèvent pas du mandat de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Ils soulignent le mandat et le rôle respectifs de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (qui œuvre à la sécurité alimentaire pour tous), de l'Organisation mondiale du commerce (principale institution chargée du commerce mondial) et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (principal forum international sur les questions relatives au changement climatique). Les États-Unis estiment que ces institutions travaillent de manière plus efficace et plus efficiente lorsque les compétences propres à chacune d'elles sont respectées».

volontaires sur les huiles végétales soient élaborées à l'appui de la réalisation des ODD pertinents;

- i) a souligné qu'il importait que le Groupe intergouvernemental sur la banane et les fruits tropicaux se réunisse;
- j) a approuvé les principales priorités de travail de la FAO dans le domaine des marchés et du commerce des produits, lesquelles doivent être abordées dans le cadre de l'examen du plan à moyen terme (PMT) 2018-2021;
- k) a exprimé son soutien aux activités normatives de la FAO et a encouragé leur renforcement, y compris s'agissant d'assurer la pérennité de leur financement.

Rapport de la trente-troisième session du Comité des pêches (9-13 juillet 2018)⁹

8. Le Conseil a fait siennes les conclusions et les recommandations figurant dans le rapport de la trente-troisième session du Comité des pêches. En particulier, le Conseil:

- a) a salué la publication de l'édition 2018 de *La Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture* et a demandé au Secrétariat de veiller à ce que le rapport soit publié en temps voulu pour les prochaines sessions;
- b) s'est félicité des améliorations apportées en 2018 au questionnaire relatif au Code de conduite pour une pêche responsable (le Code) et a noté les progrès accomplis par les Membres dans l'application du Code et des instruments connexes, mais a aussi relevé des lacunes et des obstacles, et a souligné le rôle important que la FAO jouait en aidant les membres à relever ces défis;
- c) a approuvé les rapports de la seizième session du Sous-Comité du commerce du poisson et de la neuvième session du Sous-Comité de l'aquaculture;
- d) s'est félicité du nombre croissant de Parties à l'Accord de la FAO relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, et a encouragé les pays qui n'y étaient pas partie à y adhérer; a salué le lancement de la version publique du Fichier mondial des navires de pêche, des navires de transport frigorifique et des navires de ravitaillement (Fichier mondial); a accueilli favorablement l'étude mondiale sur les transbordements et a demandé que des études approfondies soient réalisées à l'appui de l'élaboration de directives sur les pratiques optimales en matière de réglementation, suivi et contrôle des transbordements; et a exprimé son soutien aux activités de la FAO visant à l'élaboration de directives techniques relatives à l'évaluation de l'ampleur et de la distribution géographique de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INDNR);
- e) a salué les progrès accomplis dans la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale et a demandé à la FAO de poursuivre l'élaboration d'un système de suivi de la mise en œuvre des Directives, en tenant dûment compte des femmes et des peuples autochtones; et, à cet égard, s'est félicité de la proclamation de l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales (2022);
- f) a noté l'importance croissante du développement durable de l'aquaculture pour la sécurité alimentaire et la nutrition, ainsi que son potentiel compte tenu de l'augmentation de la demande de poisson et autres produits aquatiques à l'échelle mondiale, en particulier dans les zones continentales; a reconnu qu'il était nécessaire de mettre en œuvre des pratiques aquacoles optimales et a recommandé à la FAO d'élaborer des directives sur l'aquaculture durable;
- g) a pris acte des travaux en cours visant à conclure un nouvel accord, juridiquement contraignant, pour la sauvegarde de la biodiversité marine dans les zones situées hors des juridictions nationales, notant que celui-ci ne devait pas porter préjudice aux instruments et mécanismes existants pertinents; et a appelé la FAO à poursuivre sa collaboration avec les organes régionaux des pêches (ORP), y compris les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP);

⁹ C 2019/23; CL 160/PV/2; CL 160/PV/7.

- h) a insisté sur le fait qu'il était important que les membres atteignent les objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'ODD 14; a demandé à la FAO de continuer d'aider les membres à renforcer leurs capacités en matière de statistiques et de fourniture de données et d'informations; a également demandé à l'Organisation d'examiner les éventuelles possibilités offertes par les initiatives en faveur de la Croissance bleue et de l'Économie bleue; et a demandé en outre à la FAO d'aider les membres dans le domaine de la pêche continentale et dans la mise au point de pratiques optimales au service de la gestion de la pêche continentale;
- i) a fait siennes les Directives volontaires sur le marquage des engins de pêche;
- j) s'est félicité des travaux de la FAO sur les prises accessoires, notamment les activités portant sur les prises accessoires de mammifères marins;
- k) a approuvé les domaines d'action prioritaires pour 2018-2019, en particulier à l'appui de l'ODD 14;
- l) était favorable à l'organisation par la FAO d'un colloque international sur la viabilité de la pêche, prévu en novembre 2019, à Rome, sur le thème du renforcement des liens entre science et politiques;
- m) a demandé à la FAO d'élaborer et de mettre en œuvre un plan en faveur de la biodiversité halieutique et aquacole dans le cadre de sa stratégie pour la biodiversité et de sa contribution au cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB) sur la biodiversité pour l'après-2020;
- n) a pris note du soutien exprimé en faveur de la fourniture d'avis scientifiques de la FAO à la Commission du Codex Alimentarius, notant qu'il fallait veiller à assurer un financement durable de ces activités;
- o) a noté le rapport de la République de Corée sur l'état d'avancement du programme pilote relatif à l'Université mondiale des pêches;
- p) a demandé que tous les documents du Comité des pêches, y compris le rapport sur *La Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*, soient disponibles dans toutes les langues de la FAO au moins quatre semaines avant le début de la session.

Rapport de la vingt-quatrième session du Comité des forêts (16-20 juillet 2018)¹⁰

9. Le Conseil a fait siennes les conclusions et recommandations qui figurent dans le rapport de la vingt-quatrième session du Comité des forêts. En particulier, le Conseil:

- a) a réservé un accueil favorable au rapport sur la Situation des forêts du monde 2018 (SOFO 2018), a constaté l'importance que revêtent les forêts pour la mise en œuvre du Programme 2030 et a demandé à la FAO d'aider les pays à renforcer le rôle des forêts et des arbres dans la réalisation de nombreux objectifs de développement durable (ODD) et à accélérer les progrès dans ce domaine, conformément aux priorités nationales, ainsi que de renforcer son rôle de coordonnateur de la communication de données sur les forêts;
- b) a demandé à la FAO de promouvoir les mesures visant à mettre un terme à la déforestation et à accroître le couvert forestier et d'aider les pays à gérer de manière durable tous les types de forêts dans le monde, au moyen de l'élaboration de politiques et de mesures qui favorisent les chaînes de valeur durables dans le secteur des produits forestiers et du renforcement des capacités de mise en œuvre, d'innovation et de suivi des progrès réalisés, notamment dans le cadre des données de l'Ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux;
- c) a constaté que la gestion durable des forêts et des arbres en zone urbaine et en zone périurbaine et leur intégration dans l'aménagement urbain pourraient contribuer à atteindre les ODD, garantir la santé et le bien-être des personnes et faire face au changement climatique, et a demandé à la FAO d'apporter un appui au dialogue international et aux efforts déployés par les pays à cet égard;

¹⁰ C 2019/24; CL 160/PV/2; CL 160/PV/7.

- d) a constaté que la mise en œuvre de la gestion durable des forêts était importante pour que la question de la diversité biologique soit systématiquement intégrée dans les questions forestières et a demandé à la FAO de contribuer à améliorer la connaissance des incidences de l'appauvrissement de la biodiversité forestière pour les forêts, les pêches et l'agriculture, ainsi que d'élaborer une stratégie relative à la biodiversité qui comprendra un plan visant à ce que la biodiversité soit systématiquement prise en considération dans le secteur forestier et qui sera présentée au Comité des forêts pour examen;
- e) s'est félicité des recommandations en matière de politiques – telles que le CSA les a approuvées – relatives à la gestion durable des forêts au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition et a demandé à la FAO d'aider les pays à élaborer des politiques intersectorielles et à intégrer les objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition dans leurs pratiques de gestion durable des forêts;
- f) a encouragé la FAO et les États Membres à réfléchir à des moyens de rattacher les travaux des commissions régionales des forêts à d'autres domaines d'action et à continuer d'intégrer les conclusions de leurs réunions dans les programmes de travail des conférences régionales;
- g) a recommandé à la FAO de poursuivre les activités relatives aux forêts boréales qu'elle mène dans le cadre des programmes déjà en place, compte tenu des ressources disponibles et dans le cadre des mécanismes en vigueur, et de les inclure dans son prochain Programme de travail et budget;
- h) a demandé à la FAO:
- i. de continuer de faciliter le dialogue intersectoriel en vue d'aborder la question de la vulnérabilité des forêts et d'examiner leur potentiel en matière d'atténuation, d'encourager l'adoption d'approches fondées sur les paysages qui soient plus globales ainsi que d'intégrer la question des forêts dans les plans nationaux et dans les actions visant à lutter contre le changement climatique, notamment avec la participation des parties prenantes concernées, y compris les communautés rurales et les communautés autochtones, dont les moyens d'existence sont tributaires des forêts;
 - ii. d'aider les pays à promouvoir des initiatives visant à lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts, de mettre en œuvre des stratégies de réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts (REDD+) et d'autres stratégies, des stratégies de financement pour les travaux relatifs aux forêts et des plans d'investissement;
- i) a approuvé les huit domaines thématiques prioritaires dans lesquels la FAO mènera ses activités relatives aux forêts en 2018-2021 et a encouragé la FAO à continuer de renforcer sa contribution aux cibles et aux objectifs mondiaux relatifs aux forêts et à les intégrer expressément dans ses plans et programmes relatifs aux forêts;
- j) a demandé à la FAO de continuer de renforcer son rôle moteur au sein du Partenariat de collaboration sur les forêts et de susciter de nouvelles activités, notamment en matière d'éducation sur les forêts et de soutien aux petits exploitants;
- k) a encouragé la FAO à convenir du fait que la contribution apportée au Plan stratégique 2017-2030 des Nations Unies sur les forêts est un domaine d'activité important de l'Organisation et à l'intégrer dans son Plan à moyen terme et dans le Programme de travail et budget;
- l) a encouragé la FAO à accorder un rang de priorité élevé à ses capacités scientifiques et techniques ainsi qu'à ses travaux normatifs dans l'ensemble de ses activités;
- m) a souligné qu'il fallait promouvoir une approche intégrée s'agissant des liens qui existent entre les forêts et l'agriculture.

Rapports des comités du Conseil

Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (cent vingt-cinquième session) et du Comité financier (cent soixante-treizième session) (novembre 2018)¹¹

10. Le Conseil:

- a) a approuvé les ajustements qu'il était proposé d'apporter à la structure relevant du Directeur général adjoint (Programmes), en particulier s'agissant, dans la limite des ressources disponibles, de:
 - i. modifier la ligne hiérarchique de la Division du Centre d'investissement, de sorte qu'elle relève du Directeur général adjoint (Programmes) et non plus du Sous-Directeur général chargé du Département de la coopération technique;
 - ii. rebaptiser le Département de la coopération technique (TC), *Département de l'appui aux programmes et de la coopération technique* (PS);
 - iii. rebaptiser la Division de la mobilisation des ressources (TCR), *Division du développement des activités et de la mobilisation de ressources* (PSR);
 - iv. rebaptiser la Division des urgences et de la réhabilitation (TCE), *Division des opérations d'urgence et de la résilience* (PSE);
 - v. séparer la Division des partenariats et de la coopération Sud-Sud (DPS) entre la *Division des partenariats* (PSP) et le *Bureau de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire* (OSS), et de placer ces unités – qui relevaient du Directeur général adjoint (Programmes) (DDG-P) – sous la hiérarchie du Sous-Directeur général chargé du Département de l'appui aux programmes et de la coopération technique (PS); et
 - vi. s'est félicité de l'engagement pris par la Direction en faveur d'une meilleure gestion des résultats des projets et de l'utilisation d'indicateurs de performance clés pour le cadre de résultats stratégiques;
- b) a exprimé son appui à la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies (Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies), et s'est félicité de la participation de la FAO à l'effort conjoint de planification de la mise en œuvre de ce processus qui doit débuter en janvier 2019;
- c) a autorisé la FAO à verser une contribution de 4,7 millions d'USD au titre du partage des coûts aux fins du financement du système des coordonnateurs résidents pour 2019, et a accueilli favorablement les sources de financement possibles proposées par la Réunion conjointe, tout en soulignant qu'il serait préférable de réaliser des gains d'efficacité;
- d) s'est déclaré favorable à l'établissement d'un fonds fiduciaire spécial pour 2019 afin de permettre aux donateurs qui en exprimeraient le souhait de verser des contributions volontaires pour couvrir le montant de 2,55 millions d'USD non inscrit au budget;
- e) s'est félicité de la poursuite d'une collaboration étroite entre les organismes ayant leur siège à Rome; a approuvé la mise en place d'une approche plus stratégique et structurelle en matière de planification et d'établissement de rapports; et a encouragé les organismes ayant leur siège à Rome à continuer de saisir toutes les possibilités qui s'offraient à eux de mener des actions coordonnées en leur qualité de groupe chef de file au sein du système des Nations Unies pour le développement afin de contribuer à la réalisation de l'ODD 2 et, de manière plus générale, en tant qu'acteurs importants de la mise en œuvre du Programme 2030;
- f) a recommandé un dialogue plus étroit avec les Membres dans le cadre des activités préparatoires et des activités faisant suite aux réunions conjointes informelles annuelles du Conseil de la FAO, du Conseil d'administration du FIDA et du Conseil d'administration du PAM, en veillant à: a) organiser des séances d'information

¹¹ CL 160/5 Rev.1; CL 160/16; CL 160/16 Add.1; CL 160/PV/3; CL 160/PV/7.

(séminaires informels) à l'intention des Membres après les réunions du Groupe consultatif de haut niveau, notamment sur les progrès accomplis dans l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies; et b) faire participer les Membres à des réunions informelles avec le Président indépendant du Conseil et les présidents et vice-présidents des groupes régionaux de la FAO, le Bureau du Conseil d'administration du PAM et les Coordonnateurs et amis du FIDA, en vue de la préparation de la réunion conjointe informelle annuelle du Conseil de la FAO, du Conseil d'administration du FIDA et du Conseil d'administration du PAM;

- g) s'est félicité que des progrès continuent d'être réalisés dans la mise en œuvre des stratégies de partenariat avec le secteur privé et les organisations de la société civile et que ces stratégies fassent l'objet d'un examen constant, à titre d'activité à part entière de l'Organisation, et a souligné à cet égard combien il était important de suivre une approche stratégique qui soit en phase avec les objectifs stratégiques et les priorités définies dans le Programme de travail et budget.

Rapport de la cent vingt-cinquième session du Comité du Programme (12-16 novembre 2018)¹²

11. Le Conseil:

- a) a pris note de l'examen des priorités émanant des comités techniques, rappelant la décision prise par le Conseil à sa cent cinquante-neuvième session concernant les conclusions des conférences régionales de la FAO qui s'étaient tenues en 2018, ainsi que des faits récents et des nouveaux enjeux qui auront une incidence sur les activités de l'Organisation à moyen terme, à commencer par l'aggravation de la faim dans le monde en raison, entre autres, des effets néfastes du changement climatique et de la multiplication des conflits, a reconnu que ces éléments demeuraient importants dans le contexte du Cadre stratégique de la FAO et a recommandé de poursuivre, à sa prochaine session, l'examen des priorités dans le cadre de l'élaboration du Plan à moyen terme 2018-2021 (révisé) et du Programme de travail et budget 2020-2021;
- b) a souligné l'avantage comparatif et les compétences techniques de la FAO, a fait valoir combien il était important à cet égard d'assurer un financement durable au titre du budget ordinaire et a encouragé la FAO à développer plus avant les partenariats multipartites aux niveaux national, régional et mondial pour obtenir davantage de financements;
- c) a reconnu que la FAO jouait un rôle de premier plan s'agissant de promouvoir une agriculture et des systèmes alimentaires durables et d'offrir une plateforme neutre et équilibrée à cet égard;
- d) s'est félicité de l'évaluation de la contribution de la FAO à la gestion intégrée des ressources naturelles au service d'une agriculture durable – Objectif stratégique 2 (OS2) – et a encouragé la FAO à favoriser une intégration plus poussée avec les autres objectifs stratégiques au niveau national afin de faciliter la réalisation des objectifs de développement durable de façon transversale et, par ailleurs, à continuer de promouvoir les approches intersectorielles et intégrées, qui sont des composantes essentielles des solutions aux problèmes de durabilité, tout en poursuivant la définition d'indicateurs de performance clés pour assurer une gestion plus précise des résultats des projets;
- e) a pris note des progrès mis en évidence dans le *Rapport de suivi de l'Évaluation de la fonction d'évaluation de la FAO* et a recommandé que l'on examine les mécanismes de gouvernance et de contrôle pour les évaluations au niveau des pays ainsi que la disponibilité de ressources financières avant de débattre d'une proposition d'évaluations décentralisées, dans le cadre de l'élaboration du Programme de travail et budget 2020-2021; a encouragé le Bureau de l'évaluation à renforcer l'efficacité des rapports d'évaluation au moyen d'un système de notation;

¹² CL 160/3; CL 160/PV/3; CL 160/PV/4; CL 160/PV/5; CL 160/PV/7.

- f) a salué les progrès mis en évidence dans le *Rapport de suivi de l'Évaluation de la contribution de la FAO à l'Objectif stratégique 5*, soulignant combien il était nécessaire que le renforcement de la résilience continue à être considéré comme une priorité pour la FAO face à des crises qui se prolongent toujours plus, au changement climatique et à la perturbation des moyens d'existence; a insisté sur l'importance du *Rapport mondial sur les crises alimentaires* et du réseau mondial contre les crises alimentaires;
- g) a approuvé le plan de travail indicatif à horizon mobile relatif aux évaluations pour 2019-2021;
- h) a réaffirmé l'importance du Programme mondial d'éradication de la peste des petits ruminants (PMEPPR), qui s'attaque à l'une des causes premières de la faim et de la pauvreté qui frappent 300 millions de familles dans le monde; et s'est dit favorable aux mesures proposées en vue d'éradiquer cette maladie dévastatrice d'ici à 2030, parmi lesquelles une collaboration avec le Groupe des représentants permanents de la FAO amis du Programme mondial d'éradication de la peste des petits ruminants afin de trouver les fonds nécessaires pour financer les mesures prioritaires au titre de ce programme;
- i) a accueilli avec satisfaction le rapport d'activité sur le Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens, mené dans le cadre d'une approche «Un monde, une santé» et a souligné combien il était important que les partenaires de l'alliance tripartite élargie (FAO, OIE, OMS, plus PNUE), les États et tous les autres acteurs concernés continuent de mener une opération de sensibilisation efficace à l'adresse du grand public et, par ailleurs, que l'on poursuive la collaboration avec le Codex Alimentarius;
- j) a souligné que les informations relatives aux rencontres et manifestations organisées (réunions, colloques, séminaires et autres) devaient être diffusées par les voies de communication de l'Organisation que sont le Programme de travail et budget et le Rapport sur l'exécution du Programme; et
- k) a pris note des dispositions relatives à l'organisation de la session du Comité du Programme qui se tiendra en mars 2019.

Rapports des cent soixante-douzième (5-6 novembre 2018) et cent soixante-treizième (12-16 novembre 2018) sessions du Comité financier¹³

12. Le Conseil a approuvé les rapports des cent soixante-douzième et cent soixante-treizième sessions du Comité financier et, en particulier:

Au sujet de la situation financière

- a) a pris note des retards dans le versement des contributions courantes et du niveau toujours élevé des contributions non acquittées au titre des années précédentes et a exhorté tous les États Membres à régler ponctuellement et intégralement les contributions mises en recouvrement, pour que l'Organisation puisse disposer des liquidités nécessaires à l'exécution de son Programme de travail;
- b) a noté avec satisfaction que pour la première fois une déclaration relative au contrôle interne avait été jointe aux comptes vérifiés de la FAO (comptes 2017);
- c) a recommandé de présenter à la Conférence pour adoption le projet de résolution - présenté au paragraphe 13 du document CL 160/4 et reproduit à l'*annexe C* du présent rapport - par lequel celle-ci approuverait les comptes vérifiés de l'Organisation pour 2017;

Au sujet des ressources humaines

- d) a accueilli avec satisfaction les informations supplémentaires et les données statistiques relatives aux ressources humaines qui ont été fournies en réponse aux demandes précédemment formulées par le Comité financier et le Conseil;

¹³ CL 160/4; CL 160/4 Add.1; CL 160/4 – Note d'information 1 Rev.1; CL 160/12; C 2019/6 A; C 2019/6 B; CL 160/LIM/2; CL 160/PV/4; CL 160/PV/7.

- e) a approuvé les indications données au Secrétariat par le Comité financier qui visent à ce que les informations présentées dans les rapports sur les ressources humaines et sur l'équilibre géographique parmi les consultants continuent d'être améliorées;
- f) a encouragé les efforts déployés par le Secrétariat en vue d'améliorer l'équilibre géographique parmi les consultants dont les postes sont financés sur le budget ordinaire, tout en retenant le mérite individuel pour premier critère de sélection;
- g) a rappelé au Secrétariat que, s'agissant des efforts déployés en vue de parvenir à une répartition géographique plus équitable des consultants, il sera tenu compte de la nécessité d'user d'une approche flexible dans le processus de sélection, y compris au regard des incidences financières, en donnant la priorité au mérite parmi les critères de recrutement, et qu'il ne saurait être question d'appliquer une règle numérique rigide;
- h) s'est félicité de la baisse du nombre de pays non représentés, sous-représentés et surreprésentés, de l'augmentation du nombre de pays équitablement représentés et des progrès réalisés dans la parité hommes-femmes;
- i) a fait siennes les indications données par le Comité au Secrétariat au sujet de la mise en œuvre du plan d'action détaillé visant à améliorer la répartition géographique équitable et la parité hommes-femmes parmi le personnel de la FAO;
- j) a demandé à ce que le programme de mobilité du personnel soit réexaminé dans les meilleurs délais par l'un des organes d'audit de la FAO;
- k) a encouragé la FAO à continuer de faire en sorte que davantage de femmes occupent des postes d'encadrement et des postes de rang élevé;

Autres questions

- l) a noté que, même si le budget ordinaire était demeuré globalement inchangé au cours de la période couverte par les données relatives aux ressources humaines, le budget total avait en fait augmenté, compte tenu de la confiance des Membres dans le rôle de chef de file de la FAO et dans la bonne exécution de son programme;
- m) s'est dit favorable à la demande adressée au Secrétariat de réaliser dès que possible un examen de l'indépendance du Bureau de l'éthique, du Bureau de l'Inspecteur général et des fonctions de médiateur;
- n) a rappelé qu'il avait demandé à la cent cinquante-quatrième session du Conseil que le Bureau de l'éthique présente un rapport annuel au Comité financier;
- o) a approuvé la conclusion du Comité selon laquelle il était important de donner suite à la recommandation formulée par le Commissaire aux comptes relative à l'efficacité et au contrôle de la gestion des voyages.

Rapport de la cent-septième session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (22-23 octobre 2018)¹⁴

13. Le Conseil a approuvé le rapport de la cent-septième session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ), tenue du 22 au 23 octobre 2018. En particulier, le Conseil:
- a) a pris note des mesures et dispositions transitoires proposées par le Directeur général, dans les limites des ressources et des pouvoirs existants, pour s'acquitter de l'obligation mentionnée à l'article XXXVII, paragraphe 6, du Règlement général de l'Organisation au profit du Directeur général nouvellement élu, y compris une cérémonie de passation de pouvoirs, comme exposé dans le rapport du CQCJ;
 - b) a demandé que le Président indépendant du Conseil poursuive les consultations engagées avec les organes relevant de l'article XIV de l'Acte constitutif et avec le Secrétariat de la FAO afin de trouver une entente sur une proposition concernant la procédure de nomination des secrétaires des organes relevant de l'article XIV, en décembre 2019 au plus tard;

¹⁴ CL 160/2 Rev.1; CL 160/PV/5; CL 160/PV/7.

- c) est convenu que les dispositions provisoires relatives à la nomination des secrétaires des organes relevant de l'article XIV, que le Conseil a adoptées à sa cent cinquante-cinquième session et qui figurent dans le document CCLM 107/3, soient appliquées jusqu'à ce qu'une solution durable acceptable pour les organes concernés et pour le Secrétariat de la FAO puisse être trouvée;
- d) a fait sien l'avis du CQCJ selon lequel, compte tenu du nombre de candidats au poste de Directeur général, chaque candidat disposera d'un maximum de 90 minutes pour prendre la parole devant le Conseil et répondre aux questions que les membres pourront lui poser;
- e) a noté qu'en fonction du nombre de candidats, il pourrait être nécessaire de modifier les procédures que le Conseil avait suivies à sa cent quarante et unième session, en avril 2011, et à sa cent cinquante et unième session, en avril 2015, telles qu'énoncées dans le document CCLM 107/4;
- f) a chargé le Président indépendant du Conseil de convoquer une réunion informelle des présidents et vice-présidents des sept groupes régionaux établis aux fins de l'élection des membres du Conseil, qui se tiendrait après la clôture de la période de nomination de candidats au poste de Directeur général, afin de convenir de la procédure à suivre pour la présentation des communications des candidats au Conseil;
- g) a demandé au Président indépendant du Conseil de veiller à ce que tous les membres du Conseil soient informés le plus rapidement possible des procédures qui auront été convenues.

Comité de la sécurité alimentaire mondiale

Rapport de la quarante-cinquième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (15-19 octobre 2018)¹⁵

14. Le Conseil a souscrit aux conclusions et recommandations qui figurent dans le rapport de la quarante-cinquième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et, en particulier:
- a) a pris note de l'accroissement récent du nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire dans le monde et de l'évolution de la faim et de la malnutrition, comme indiqué dans l'édition 2018 du rapport sur *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde*, et a encouragé l'ensemble des parties prenantes à prendre les mesures nécessaires pour inverser les tendances;
 - b) s'est félicité de l'approbation des documents intitulés «Évaluation du CSA: Plan d'action» et «Évaluation du CSA: Mise en œuvre de la suite donnée à l'évaluation», tout en reconnaissant que le document de 2009 relatif à la réforme demeurait la pierre angulaire des travaux du CSA et que ces travaux étaient importants en ce qu'ils devaient permettre au CSA d'améliorer sa fonction essentielle en tant que principale plateforme internationale et intergouvernementale inclusive pour la sécurité alimentaire et la nutrition pour un large éventail de parties prenantes;
 - c) a noté qu'il avait été demandé au Groupe d'experts de haut niveau (HLPE) de mener une étude sur le thème «Sécurité alimentaire et nutrition: exposé global des faits à l'horizon 2030», afin de la présenter au premier semestre 2020;
 - d) s'est félicité de l'approbation du mandat relatif à l'élaboration de directives volontaires du CSA sur les systèmes alimentaires et la nutrition, à l'appui de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025), et a déclaré attendre avec intérêt que les directives soient présentées au CSA à sa quarante-septième session (2020);
 - e) a constaté que des progrès avaient été réalisés s'agissant de la contribution du CSA à l'examen de la réunion de 2019 du Forum politique de haut niveau et qu'il avait été décidé de continuer d'apporter des contributions aux futurs examens du Forum;

¹⁵ C 2019/20; CL 160/PV/5; CL 160/PV/6; CL 160/PV/7.

- f) a pris note de la proposition visant à ce que soit lancé, sur la base du rapport du HLPE intitulé *Partenariats multipartites pour le financement et l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030*, un processus de suivi axé sur les connaissances et le partage de l'expérience acquise en matière de partenariats multipartites efficaces;
- g) a réitéré sa demande visant à ce que le CSA présente un Programme de travail pluriannuel viable et réaliste, en tenant compte des ressources disponibles (notamment pour les services de traduction et d'interprétation) et de la nécessité de classer ses travaux intersessions par ordre de priorité, a souligné qu'il importait de limiter raisonnablement le nombre d'axes de travail du CSA, afin d'améliorer la qualité et le caractère inclusif du processus, et a encouragé le CSA à mener ses activités dans le cadre de son mandat et de ses avantages comparatifs, tout en tenant compte des produits du CSA existants;
- h) a pris note du nombre croissant de manifestations parallèles et a demandé au Secrétariat, au Bureau et au Groupe consultatif du CSA d'améliorer la planification des manifestations organisées en marge des sessions du CSA.

Autres questions

Élection de six membres du Conseil d'administration du PAM¹⁶

15. Conformément à la résolution 7/2011 du 2 juillet 2011, le Conseil a élu six membres du Conseil d'administration du PAM pour un mandat de trois ans (du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021) selon la répartition suivante:

- Liste A: Nigéria¹⁷;
- Liste B: Afghanistan¹⁸ et Koweït¹⁹;
- Liste C: Mexique²⁰;
- Liste D: États-Unis d'Amérique et Pays-Bas.

Rapport annuel du Conseil d'administration du PAM sur ses activités en 2017²¹

16. Le Conseil a accueilli favorablement et a approuvé le Rapport annuel du Conseil d'administration du PAM sur ses activités en 2017 adressé au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO.

17. En particulier, le Conseil:

- a) a pris acte des résultats que le PAM a obtenus au regard de ses objectifs stratégiques dans le cadre de ses programmes, comme en témoignent les réalisations par priorité de gestion;
- b) s'est dit conscient de l'engagement du personnel du PAM sur le terrain, où il travaille dans des conditions difficiles pour traiter un nombre sans précédent d'urgences de niveau 2 (L2) et de niveau 3 (L3), dont des crises prolongées;
- c) a salué les efforts en cours pour la mise œuvre de la feuille de route intégrée, y compris le Plan stratégique pour 2017-2021, la planification stratégique par pays, ainsi que l'examen du cadre de financement et le Cadre de résultats institutionnels révisé, qui mettent la stratégie du PAM absolument en phase avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses principes;

¹⁶ CL 160/7 Rev.1; CL 160/LIM/4 Rev.1; CL 160/PV/5; CL 160/PV/7.

¹⁷ La Côte d'Ivoire et le Nigéria sont convenus de partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: le Nigéria siègera en 2019, et la Côte d'Ivoire en 2020 et 2021.

¹⁸ L'Afghanistan et l'Inde sont convenus de partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: l'Afghanistan siègera en 2019, et l'Inde en 2020 et 2021.

¹⁹ Le Koweït et l'Afghanistan sont convenus de partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: le Koweït siègera en 2019 et 2020, et l'Afghanistan en 2021.

²⁰ Le Mexique et le Pérou sont convenus de partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: le Mexique siègera en 2019, et le Pérou en 2020 et 2021.

²¹ CL 160/8; CL 160/PV/5; CL 160/PV/7.

- d) s'est félicité de la participation du PAM à des activités de partenariat et de coordination, notamment de son engagement aux côtés de partenaires en vue de la réalisation de l'objectif Faim zéro et des objectifs de développement durable.

Politiques, procédures et mesures mises en place par l'Organisation en matière de prévention du harcèlement, du harcèlement sexuel et de l'abus de pouvoir²²

18. Le Conseil:

- a) a pris note des politiques, des procédures et des mécanismes en place au sein de l'Organisation pour prévenir le harcèlement, le harcèlement sexuel et l'abus de pouvoir;
- b) a vivement encouragé la politique de tolérance zéro de la FAO à l'égard du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles, et de toute autre forme d'exploitation, ainsi que leur prévention, a pris note du Plan d'action actualisé pour la mise en œuvre de la politique et compte sur l'inclusion dans le plan d'une politique renforcée de protection des fonctionnaires et collaborateurs dénonçant des irrégularités;
- c) a encouragé la Direction à impulser le changement culturel nécessaire à la mise en œuvre de la politique de la FAO visant à prévenir le harcèlement, le harcèlement sexuel et l'abus de pouvoir et toute forme de discrimination;
- d) a déclaré attendre avec intérêt de recevoir un rapport annuel et un plan d'action actualisé, qui seront présentés pour examen à la prochaine session du Comité financier et du Comité du Programme; ainsi qu'un rapport sur les résultats des enquêtes menées à l'échelle du système des Nations Unies et de la FAO;
- e) a demandé à la Direction de la FAO de réaliser une enquête de satisfaction auprès de son personnel en 2019, puis à intervalles réguliers par la suite;
- f) conformément aux mécanismes mis en place à l'échelle du système des Nations Unies, s'est réjoui que la FAO présente, aux futures sessions du Conseil, des rapports sur des indicateurs qualitatifs et quantitatifs en intégrant *notamment* les interactions de l'Organisation avec les partenaires et la protection des lanceurs d'alerte;
- g) s'est déclaré favorable à la participation de la FAO à l'équipe spéciale du Conseil des chefs de secrétariat sur la lutte contre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles, et compte que la FAO mettra en œuvre les recommandations issues de la première phase des travaux de l'équipe;
- h) s'est félicité des initiatives de formation mises en œuvre par la FAO pour prévenir le harcèlement, le harcèlement sexuel et l'abus de pouvoir et a exhorté l'Organisation à continuer de développer la formation dans ce domaine;
- i) a examiné la possibilité de demander aux candidats au poste de Directeur général de faire une déclaration sur la question du harcèlement, du harcèlement sexuel et de l'abus de pouvoir lorsqu'ils présenteront leur communication au Conseil à sa cent soixante et unième session.

Journées et années internationales²³

19. Le Conseil, rappelant les critères énoncés dans la politique de la FAO relative à la proclamation et à la célébration des années internationales, telle qu'adoptée à sa cent quarante-quatrième session (juin 2012), et la résolution 1980/67 du Conseil économique et social relative aux années internationales et aux anniversaires, a approuvé ce qui suit:

- a) le projet de résolution de la Conférence présenté par le Comité de l'agriculture à sa vingt-sixième session, au sujet de la proclamation d'une «Année internationale des fruits et légumes», qui serait célébrée en 2021²⁴ dans le cadre du système des Nations Unies (voir l'*annexe D* du présent rapport);

²² CL 160/9; CL 160/9 Add.1; CL 160/5 Rev.1, par. 3; CL 160/PV/4; CL 160/PV/7.

²³ CL 160/10; CL 160/11 Rev.2; CL 160/13 Rev.1; CL 160/14; CL 160/15; C 2019/21 Rev.1, par. 67 à 69; C 2019/22, par.33; CL 160/PV/6; CL 160/PV/7.

²⁴ Les trois propositions relatives à des années internationales font exception à la politique de la FAO relative à la proclamation et à la célébration des années internationales.

- b) la proposition du Gouvernement de l'Estonie, telle qu'approuvée par la Conférence régionale pour l'Europe à sa trente et unième session, au sujet de la proclamation d'une «Année internationale du seigle», qui serait célébrée en 2025²⁴ dans le cadre du système des Nations Unies²⁴ (voir l'*annexe E* du présent rapport);
- c) la proposition du Gouvernement de l'Inde, telle qu'approuvée par le Comité de l'agriculture à sa vingt-sixième session, au sujet de la proclamation d'une «Année internationale du mil», qui serait célébrée en 2023²⁴ dans le cadre du système des Nations Unies²⁴ (voir l'*annexe F* du présent rapport);
- d) le projet de résolution de la Conférence présenté par le Comité de l'agriculture à sa vingt-sixième session, au sujet de la proclamation d'une «Journée internationale de sensibilisation aux pertes et gaspillages de nourriture», qui serait célébrée le 29 septembre de chaque année, dans le cadre du système des Nations Unies (voir l'*annexe G* du présent rapport);
- e) la proposition du Gouvernement de la République populaire de Chine, telle qu'approuvée par le Comité des produits à sa soixante-douzième session, au sujet de la proclamation d'une «Journée internationale du thé», qui serait célébrée le 21 mai de chaque année dans le cadre du système des Nations Unies (voir l'*annexe H* du présent rapport).

20. Le Conseil a demandé que les projets de résolution correspondants précisent que le financement des journées et des années internationales sera couvert par des contributions extrabudgétaires, y compris des contributions privées, conformément à la politique en vigueur à la FAO, et que les projets soient présentés à la Conférence de la FAO à sa quarante et unième session, pour adoption.

21. Le Conseil a demandé qu'à l'avenir les propositions relatives à des journées et des années internationales soient évaluées avec soin conformément aux résolutions susmentionnées du Conseil de la FAO et du Conseil économique et social.

Médaille Margarita Lizárraga²⁵

22. Le Conseil a approuvé le choix qui s'est porté sur le navire de recherche Dr Fridtjof Nansen et a recommandé que la médaille soit remise par le Directeur général lors d'une cérémonie organisée à cet effet, avant le 31 décembre 2019.

Organisation de la cent soixante et unième session du Conseil (avril 2019) et de la quarante et unième session de la Conférence (juin 2019)²⁶

23. Le Conseil est convenu de présenter à la Conférence pour approbation l'ordre du jour provisoire ainsi que les dispositions proposées dans le document portant la cote CL 160/6 et il a recommandé en particulier:

- a) de créer deux commissions chargées d'examiner, respectivement: i) les questions de fond et de politique générale en matière d'alimentation et d'agriculture; et ii) les questions se rapportant au programme et au budget; et
- b) de fixer au lundi 24 juin 2019 à midi la date limite de dépôt des candidatures au Conseil, et au vendredi 28 juin 2019 la tenue de l'élection.

24. Le Conseil est convenu, en outre, de recommander à la Conférence le thème «Migrations, agriculture et développement rural» pour le débat général de sa quarante et unième session, et de limiter la durée des interventions des chefs de délégation à cinq minutes par intervenant au maximum.

25. Le Conseil a décidé de fixer la date limite de dépôt des candidatures au poste de Président indépendant du Conseil au vendredi 5 avril 2019 à 12 heures.

26. Le Conseil est convenu de recommander à la Conférence d'inviter la Palestine à assister à ses débats en qualité d'observateur.

²⁵ CL 160/LIM/5; CL 160/PV/6; CL 160/PV/7.

²⁶ CL 160/6; CL 160/PV/6; CL 160/PV/7.

27. Le Conseil est convenu d'attendre la clôture de la période de présentation des candidatures au poste de Directeur général, allant du 1^{er} décembre 2018 au 28 février 2019, pour mettre au point la procédure à suivre pour la présentation des communications des candidats devant le Conseil et de convoquer à cet effet une réunion informelle extraordinaire réunissant, à l'invitation du Président indépendant du Conseil, les présidents et vice-présidents des sept groupes régionaux établis aux fins de l'élection des membres du Conseil.

Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil à sa cent cinquante-neuvième session (4-8 juin 2018)²⁷

28. Le Conseil a pris note de l'état d'avancement de la suite donnée aux décisions prises lors de ses cent cinquante-neuvième, cent cinquante-huitième et cent cinquante-cinquième sessions (tenues respectivement du 4 au 8 juin 2018, du 4 au 8 décembre 2017 et du 5 au 9 décembre 2016) et a demandé au Secrétariat de donner suite aux décisions non encore appliquées.

29. Le Conseil a demandé que les cadres conjoints de programmation par pays (CPP) – qui devront être menés en coopération avec le FIDA et le PAM – soient lancés et qu'un rapport intérimaire soit présenté lors de la prochaine réunion conjointe informelle des organes directeurs des organisations ayant leur siège à Rome; il a également demandé à être tenu informé à cet égard.

Programme de travail pluriannuel du Conseil pour 2019-2022²⁸

30. Le Conseil a examiné et approuvé son Programme de travail pluriannuel pour 2019-2022, tel que reproduit à l'*annexe I* du présent rapport.

31. Le Conseil a demandé au Secrétariat d'apporter les modifications proposées au Programme de travail pluriannuel et au Président indépendant du Conseil de communiquer la version révisée du Programme à tous les Membres.

32. Le Conseil a pris note de la nature évolutive du document et est convenu de continuer d'utiliser les réunions informelles organisées par le Président indépendant du Conseil avec les présidents et vice-présidents des groupes régionaux comme espace d'échange pour approfondir le débat et affiner le document.

Méthodes de travail du Conseil²⁹

33. Le Conseil s'est félicité de la mise en œuvre des initiatives prises pour améliorer ses méthodes de travail, notamment le déplacement du point permanent intitulé *Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO* en sorte qu'il soit examiné le premier jour de la session du Conseil, et a appelé à poursuivre les efforts déployés à cette fin.

34. Le Président indépendant du Conseil a indiqué que les améliorations proposées seraient examinées lors des prochaines réunions informelles avec les présidents et les vice-présidents des groupes régionaux.

Calendrier 2018-2020 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales³⁰

35. Le Conseil a pris note des modifications apportées au calendrier des organes directeurs de la FAO proposé pour 2019-2020, tel qu'il figure à l'*annexe J* du présent rapport.

Ordre du jour provisoire de la cent soixante et unième session du Conseil (avril 2019)³¹

36. Le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa cent soixante et unième session (avril 2019), tel qu'il figure dans le document CL 160/INF/2.

²⁷ CL 160/LIM/3; CL 160/PV/6; CL 160/PV/7.

²⁸ CL 160/LIM/6; CL 160/PV/6; CL 160/PV/7.

²⁹ CL 160/INF/5; CL 160/PV/6; CL 160/PV/7.

³⁰ CL 160/LIM/1; CL 160/PV/6; CL 160/PV/7.

³¹ CL 160/INF/2; CL 160/PV/6; CL 160/PV/7.

Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO³²

37. Le Conseil a accueilli avec satisfaction les exposés présentés sur les thèmes suivants:
- a) le quatrième rassemblement annuel et sommet des maires du Pacte de Milan sur les politiques alimentaires en milieu urbain (Tel Aviv-Jaffa [Israël], 4-5 septembre 2018);
 - b) l'état d'avancement des préparatifs de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale;
 - c) le réseau des Nations Unies sur les migrations et le Pacte mondial.

Nomination des représentants de la Conférence de la FAO au Comité des pensions du personnel³³

38. Conformément à l'Article 6 c) des Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, le Conseil, au nom de la Conférence, a confirmé les nominations suivantes au Comité des pensions du personnel:

- a) M^{me} Kelli Ketover, Représentante permanente suppléante adjointe des États-Unis d'Amérique auprès de la FAO, en tant que membre suppléant jusqu'au 31 décembre 2019, pour remplacer M^{me} Daleya Uddin et terminer son mandat;
- b) M^{me} María Cristina Boldorini, Représentante permanente de l'Argentine auprès de la FAO, en tant que membre jusqu'au 31 décembre 2020, pour remplacer M. Antonio Ricarte et terminer son mandat.

Déclaration d'un représentant des associations du personnel de la FAO³⁴

39. M^{me} Susan Murray, Secrétaire générale de l'Union du personnel des services généraux, a prononcé une déclaration au nom des organismes représentant le personnel de la FAO.

Compte rendu des visites sur le terrain effectuées en 2018 par de hauts fonctionnaires des représentations permanentes à Rome³⁵

40. Il a été rendu compte au Conseil des visites en Côte d'Ivoire et au Cameroun, effectuées par de hauts fonctionnaires des représentations permanentes à Rome (23-30 juin 2018).

³² CL 160/INF/4; CL 160/PV/2; CL 160/PV/7.

³³ CL 160/LIM/7 Rev.1; CL 160/PV/6; CL 160/PV/7.

³⁴ CL 160/PV/6; CL 160/PV/7.

³⁵ CL 160/PV/7.

Annexe A

Ordre du jour de la cent soixantième session du Conseil

Questions de procédure

1. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
2. Élection des trois vice-présidents et nomination du président et des membres du Comité de rédaction

Rapports des comités techniques

3. Rapports des comités techniques:
 - 3.1 Rapport de la vingt-sixième session du Comité de l'agriculture (1-5 octobre 2018)
 - 3.2 Rapport de la soixante-douzième session du Comité des produits (26-28 septembre 2018)
 - 3.3 Rapport de la trente-troisième session du Comité des pêches (9-13 juillet 2018)
 - 3.4 Rapport de la vingt-quatrième session du Comité des forêts (16-20 juillet 2018)

Rapports des comités du Conseil

4. Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (cent vingt-cinquième session) et du Comité financier (cent soixante-treizième session) (novembre 2018)
5. Rapport de la cent vingt-cinquième session du Comité du Programme (12-16 novembre 2018)
6. Rapports des cent soixante-douzième (5-6 novembre 2018) et cent soixante-treizième (12-16 novembre 2018) sessions du Comité financier
 - 6.1 Comptes vérifiés – FAO 2017
 - 6.2 État des contributions et des arriérés
7. Rapport de la cent-septième session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (22-24 octobre 2018)

Comité de la sécurité alimentaire mondiale

8. Rapport de la quarante-cinquième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (15-19 octobre 2018)

Autres questions

9. Programme alimentaire mondial:
 - 9.1 Élection de six membres du Conseil d'administration du PAM
 - 9.2 Rapport annuel du Conseil d'administration du PAM sur ses activités en 2017
10. Politiques, procédures et mesures mises en place par l'Organisation en matière de prévention du harcèlement, du harcèlement sexuel et de l'abus de pouvoir

11. Journées et années internationales
 - 11.1 Année internationale des fruits et légumes
 - 11.2 Année internationale du seigle
 - 11.3 Année internationale du mil
 - 11.4 Journée internationale de sensibilisation aux pertes et gaspillages de nourriture
 - 11.5 Journée internationale du thé
12. Médaille Margarita Lizárraga
13. Organisation de la cent soixante et unième session du Conseil (avril 2019) et de la quarante et unième session de la Conférence (juin 2019)
14. Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil à sa cent cinquante-neuvième session (4-8 juin 2018)
15. Programme de travail pluriannuel du Conseil pour 2019-2022
16. Méthodes de travail du Conseil
17. Calendrier 2018-2020 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales
18. Ordre du jour provisoire de la cent soixante et unième session du Conseil (avril 2019)
19. Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO
20. Questions diverses
 - 20.1 Nomination des représentants de la Conférence de la FAO au Comité des pensions du personnel
 - 20.2 Déclaration d'un représentant des associations du personnel de la FAO

Annexe B

Liste des Documents

CL 160/1 Rev.2	Ordre du jour provisoire
CL 160/2 Rev.1	Rapport de la cent septième session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (22-24 octobre 2018)
CL 160/3	Rapport de la cent vingt-cinquième session du Comité du Programme (Rome, 12-16 novembre 2018)
CL 160/4	Rapport de la cent soixante-treizième session du Comité financier (12-16 novembre 2018)
CL 160/4 Add.1	Plan d'action actualisé pour une répartition géographique équitable et pour la parité hommes-femmes au sein du personnel de la FAO
CL 160/4 - Note d'information 1 Rev.1	Avis juridique relatif à l'utilisation des fonds propres disponibles suite à la liquidation du Groupement d'achats du personnel de la FAO aux fins du financement de la participation de l'Organisation au réseau des coordonnateurs résidents des Nations Unies au titre de 2019
CL 160/5 Rev.1	Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (cent vingt-cinquième session) et du Comité financier (cent soixante-treizième session) (Rome, 12 et 15 novembre 2018)
CL 160/6	Organisation de la cent soixante et unième session du Conseil (8-12 avril 2019) et de la quarante et unième session de la Conférence (22-29 juin 2019)
CL 160/7 Rev.1	Composition du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial
CL 160/8	Rapport annuel du Conseil d'administration du PAM au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO sur ses activités en 2017
CL 160/9	Politiques, procédures et mesures mises en place par l'Organisation en matière de prévention du harcèlement, du harcèlement sexuel et de l'abus de pouvoir
CL 160/9 Add.1	Plan d'action actualisé pour la mise en œuvre des politiques, procédures et mesures de l'Organisation en matière de prévention du harcèlement, du harcèlement sexuel et de l'abus de pouvoir
CL 160/10	Proposition relative à la célébration d'une Année internationale des fruits et légumes
CL 160/11 Rev.2	Proposition relative à la célébration d'une Année internationale du seigle
CL 160/12	Rapport de la cent soixante-douzième session du Comité financier (5-6 novembre 2018)
CL 160/13 Rev.1	Proposition relative à la célébration d'une Année internationale du mil
CL 160/14	Proposition relative à la célébration d'une Journée internationale de sensibilisation au problème des pertes et gaspillages de nourriture
CL 160/15	Journée internationale du thé
CL 160/16	Ajustements à la structure relevant du Directeur général adjoint (Programmes)
CL 160/16 Add.1	Ajustements à la structure relevant du Directeur général adjoint (Programmes) – Renseignements complémentaires

Série C 2019

C 2019/6 A	Comptes vérifiés – FAO 2017
C 2019/6 B	Comptes vérifiés – FAO 2017 Partie B – Rapport du Commissaire aux comptes
C 2019/20	Rapport de la quarante-cinquième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (Rome, 15-19 octobre 2018)
C 2019/21 Rev.1	Rapport de la vingt-sixième session du Comité de l’agriculture (Rome, 1-5 octobre 2018)
C 2019/22	Rapport de la soixante-douzième session du Comité des produits (Rome, 26-28 septembre 2018)
C 2019/23	Rapport de la trente-troisième session du Comité des pêches (Rome, 9-12 juillet 2018)
C 2019/24	Rapport de la vingt-quatrième session du Comité des forêts (Rome, 16-20 juillet 2018)

Série CL 160/INF

CL 160/INF/1 Rev.1	Calendrier provisoire
CL 160/INF/2	Ordre du jour provisoire de la cent soixante et unième session du Conseil (avril 2019)
CL 160/INF/3	Déclaration relative aux compétences et aux droits de vote présentée par l’Union européenne et ses États Membres
CL 160/INF/4	Évolution des débats au sein d’autres instances intéressant la FAO
CL 160/INF/5	Note sur les méthodes de travail du Conseil

Série CL 160/LIM

CL 160/LIM/1	Calendrier 2018-2020 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales
CL 160/LIM/2	État des contributions courantes et des arriérés au 26 novembre 2018
CL 160/LIM/3	Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil à sa cent cinquante-neuvième session (4-8 juin 2018)
CL 160/LIM/4 Rev.1	Élection de six membres du Conseil d’administration du PAM
CL 160/LIM/5	Médaille Margarita Lizárraga
CL 160/LIM/6	Programme de travail pluriannuel du Conseil pour 2019-2022
CL 160/LIM/7 Rev.1	Nomination des représentants de la Conférence de la FAO au Comité des pensions du personnel

Autres documents

Liste des délégués et des observateurs

CL 160/Draft Report

Projet de rapport du Conseil réuni en plénière

Série CL 160/PV

CL 160/PV/1 à
CL 160/PV/7

Comptes rendus in extenso du Conseil

Série CL 160/OD

CL 160/OD/1 à
CL 1609/OD/5

Programmes des séances

Annexe C
Projet de résolution de la Conférence
Comptes vérifiés de la FAO - 2017

La Conférence,

Ayant examiné le rapport de la cent soixantième session du Conseil et

Ayant examiné les comptes vérifiés de la FAO pour 2017 et le rapport du Commissaire aux comptes y afférent,

Approuve les comptes vérifiés.

Annexe D

Projet de résolution de la Conférence Année internationale des fruits et légumes

La Conférence,

Compte tenu de la nécessité urgente de sensibiliser aux bienfaits de la consommation de fruits et de légumes sur la santé et la nutrition et de faire valoir que la production et la consommation accrues de fruits et de légumes favorisent une alimentation saine;

Rappelant la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies qui proclame la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025) et la nécessité de mettre en place des systèmes alimentaires durables qui favorisent une alimentation saine comprenant des aliments variés et une consommation abondante de fruits et de légumes;

Rappelant la recommandation 10 de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2) qui propose notamment de promouvoir la diversification des cultures et d'augmenter la production de fruits et de légumes;

Reconnaissant l'importante contribution des fruits et des légumes dans la prévention des maladies non transmissibles chroniques, en particulier les maladies cardiovasculaires, le cancer, l'obésité et le diabète;

Prenant note de l'importance de l'agriculture durable et des pratiques de production pour les moyens de subsistance de millions de familles d'agriculteurs ruraux et de petits agriculteurs familiaux dans le monde;

Consciente de l'importante contribution des fruits et des légumes, et notamment des espèces cultivées autochtones, à la sécurité alimentaire, à la nutrition, aux conditions d'existence et aux revenus des agriculteurs familiaux, en particulier des petits agriculteurs familiaux;

Préoccupée par les volumes élevés de pertes et gaspillages dans les chaînes de valeur et d'approvisionnement des fruits et légumes et des incidences économiques, environnementales et sociales de ces pertes et gaspillages;

Consciente de la nécessité d'autonomiser les femmes par l'éducation, afin d'assurer la qualité de l'alimentation des familles;

Reconnaissant que la célébration d'une Année internationale des fruits et légumes par la communauté internationale en 2021 permettrait de sensibiliser aux bienfaits de la consommation de fruits et de légumes pour la santé et la nutrition et de renforcer l'attention portée au niveau mondial à la consommation de fruits et de légumes pour une alimentation et un mode de vie sains, tout en orientant les politiques vers les questions de production et la question des pertes et du gaspillage;

Soulignant que les coûts liés à la célébration de l'Année internationale et la participation de la FAO seront couverts par des ressources extrabudgétaires à déterminer;

Demande au Directeur général de communiquer la présente résolution au Secrétaire général de l'ONU pour que l'Assemblée générale des Nations Unies étudie la possibilité, à sa prochaine session, de proclamer l'année 2021 Année internationale des fruits et légumes.

Annexe E

Projet de résolution de la Conférence

Année internationale du seigle

La Conférence,

Considérant qu'il est urgent de sensibiliser à la résilience climatique du seigle dans les zones tempérées froides, semi-arides et de haute altitude, où d'autres céréales ne peuvent être cultivées, et ce par l'accroissement de la production et de la consommation durables de seigle;

Considérant qu'il est urgent de sensibiliser à la tolérance du seigle aux sols pauvres, sableux ou peu fertiles, à son utilité dans la lutte contre les plantes adventices et à sa faculté de se développer dans des milieux où d'autres céréales ne peuvent être cultivées, et ce par l'accroissement de la production et de la consommation durables de seigle;

Considérant les avantages nutritionnels exceptionnels du seigle et la possibilité de consommer des produits à base de seigle, grâce à la promotion des techniques de production durable de cette céréale;

Rappelant la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies qui proclame la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025) et la nécessité de mettre en place des systèmes alimentaires durables qui favorisent une alimentation saine et variée;

Rappelant la recommandation 10 de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2) qui propose notamment de promouvoir la diversification des cultures afin de diversifier l'alimentation;

Prenant note de la demande des consommateurs, qui veulent des produits de boulangerie au goût original de seigle, et des débouchés commerciaux pour les produits de boulangerie contenant moins de gluten que les produits à base de farine de blé;

Reconnaissant l'importante contribution du seigle à la culture des denrées alimentaires de base dans les environnements climatiques défavorables;

Reconnaissant l'importance du seigle, qui est une bonne culture de rotation, capable de s'imposer face à des plantes adventices dans des sols pauvres et susceptible de servir de culture pionnière dans une optique d'amélioration de la fertilité des terres incultes;

Prenant note de l'importance de l'agriculture et des pratiques de production durables pour les moyens d'existence de millions de familles d'agriculteurs ruraux et de petits agriculteurs familiaux dans le monde;

Consciente de la contribution historique du seigle à la sécurité alimentaire, à la nutrition, aux moyens d'existence et aux revenus des agriculteurs familiaux, ainsi que de son rôle important pour les pâturages, le foin et comme culture de couverture et d'engrais vert;

Consciente qu'il est à présent nécessaire d'inciter les marchés à reconnaître les avantages du seigle et de promouvoir des chaînes de valeur efficaces;

Reconnaissant la grande diversité génétique du seigle et ses capacités d'adaptation à divers environnements de production, ainsi que son potentiel en tant que ressource génétique pour les programmes d'amélioration du blé, compte tenu que le seigle est un constituant du triticale, qui est une espèce cultivée hybride;

Reconnaissant qu'il est nécessaire d'autonomiser les femmes par l'éducation, afin d'assurer la qualité de l'alimentation des familles;

Reconnaisant que la célébration d'une Année internationale du seigle par la communauté internationale contribuerait sensiblement à mieux faire connaître les bienfaits au regard de la nutrition et de la santé du seigle, plante qui se prête à être cultivée dans des conditions climatiques défavorables et changeantes, tout en orientant les politiques vers l'amélioration de l'efficacité des chaînes de valeur;

Soulignant que les coûts liés à la célébration de l'Année internationale et la participation de la FAO seront couverts par des ressources extrabudgétaires à déterminer;

Demande au Directeur général de communiquer la présente résolution au Secrétaire général de l'ONU pour que l'Assemblée générale des Nations Unies l'examine à sa prochaine session et qu'elle proclame l'année 2025 Année internationale du seigle.

Annexe F

Projet de résolution de la Conférence

Année internationale du mil

La Conférence,

Considérant qu'il est nécessaire et urgent de faire mieux connaître les avantages qu'offre le mil sur le plan nutritionnel et pour la résilience face au changement climatique, et de promouvoir une alimentation saine grâce à un accroissement durable de sa production et de sa consommation;

Rappelant la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies proclamant la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025), ainsi que la nécessité de mettre en œuvre des filières alimentaires durables qui favorisent une alimentation saine et variée;

Rappelant la recommandation 10 de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2) qui préconise, entre autres, de diversifier les cultures afin de diversifier l'alimentation;

Consciente de l'importante contribution que le mil apporte à la production d'aliments nutritifs dans des conditions climatiques défavorables;

Notant l'importance que revêtent des pratiques agricoles et de production durables s'agissant d'améliorer les moyens de subsistance de millions de familles d'agriculteurs et de petits exploitants pratiquant l'agriculture familiale, en milieu rural, partout dans le monde;

Consciente de la contribution que le mil apporte de longue date à la sécurité alimentaire, à la nutrition, aux moyens de subsistance et aux revenus des exploitants pratiquant l'agriculture familiale;

Constatant qu'il est nécessaire, à l'heure actuelle, d'inciter les marchés à reconnaître les avantages du mil et de promouvoir des chaînes de valeur efficaces;

Reconnaissant la grande diversité génétique du mil et les capacités d'adaptation de celui-ci à des conditions de production diverses;

Consciente de la nécessité d'autonomiser les femmes par l'éducation, afin d'assurer la qualité de l'alimentation des familles;

Sachant que la célébration d'une Année internationale du mil par la communauté mondiale contribuerait considérablement à mieux faire connaître les avantages de la consommation de mil sur le plan nutritionnel et pour la santé et la propriété du mil de pouvoir être cultivé dans des conditions climatiques défavorables ou changeantes, et permettrait d'appeler l'attention, au niveau des politiques, sur l'amélioration de l'efficacité des chaînes de valeur;

Soulignant que le coût de la célébration d'une Année internationale du mil et la participation de la FAO à cette initiative seraient couverts par des ressources extrabudgétaires qui devront être trouvées;

Demande au Directeur général de communiquer la présente résolution au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour que l'Assemblée générale des Nations Unies étudie la possibilité, à sa prochaine session, de proclamer l'année 2023 Année internationale du mil.

Annexe G

Projet de résolution de la Conférence

Journée internationale de sensibilisation aux pertes et gaspillages de nourriture

La Conférence,

Considérant la nécessité de sensibiliser d'urgence aux incidences économiques, sociales et environnementales des pertes et gaspillages de nourriture et à la nécessité de prendre des mesures pour endiguer les problèmes de pertes et gaspillages de nourriture;

Rappelant que la cible 12.3 des ODD appelle à *réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et à réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte, d'ici à 2030*;

Constatant que des niveaux élevés de pertes et gaspillages de nourriture réduisent l'efficacité de la chaîne de valeur et par conséquent la durabilité des systèmes alimentaires;

Constatant que des niveaux élevés de pertes de nourriture ont des répercussions sur la disponibilité des aliments et leur accès, ainsi que sur les revenus des couches les plus pauvres de la société dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire;

Notant que les pertes et gaspillages de nourriture sont des facteurs du changement climatique et de la dégradation de l'environnement;

Notant que la réduction des pertes et gaspillages de nourriture aura des incidences directes sur un certain nombre d'autres ODD;

Consciente de la nécessité de sensibiliser et éduquer d'urgence les acteurs de la chaîne d'approvisionnement alimentaire et en particulier les consommateurs, afin de susciter des changements de comportement, en vue d'une diminution durable des pertes et gaspillages de nourriture;

Constatant avec préoccupation que les efforts déployés actuellement pour trouver des moyens de réduire les pertes et gaspillages de nourriture sont très parcellaires;

Consciente du rôle crucial du secteur privé dans la réduction des pertes et gaspillages de nourriture au niveau mondial;

Reconnaissant que la célébration d'une Journée internationale de sensibilisation aux pertes et gaspillages de nourriture contribuerait grandement à la prise de conscience, à tous les niveaux, de la nécessité de réduire les pertes et gaspillages de nourriture et encouragerait les efforts et les actions collectives et les efforts menés au niveau mondial, en vue de la réalisation la *cible 12.3* des ODD;

Soulignant que les coûts liés à la mise en œuvre de la Journée internationale de sensibilisation aux pertes et gaspillages de nourriture seraient financés au moyen des contributions volontaires, versées notamment par des partenaires du secteur privé;

Demande au Directeur général de transmettre la présente résolution au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, afin que l'Assemblée générale des Nations Unies l'examine à sa prochaine session et proclame le 29 septembre de chaque année Journée internationale de sensibilisation aux pertes et gaspillages de nourriture.

Annexe H

Projet de résolution de la Conférence

Journée internationale du thé

La Conférence,

Constatant que le thé est le principal moyen de subsistance de millions de familles pauvres vivant dans un certain nombre de pays comptant parmi les moins avancés;

Notant que la production et la transformation du thé contribuent à la lutte contre la faim (ODD 2), à la réduction de l'extrême pauvreté (ODD 1), à l'autonomisation des femmes (ODD 5) et à l'utilisation durable des écosystèmes terrestres (ODD 15);

Reconnaissant que le thé est une source majeure de revenus et de recettes d'exportation pour certains des pays les plus pauvres et que, en tant que secteur à forte intensité de main-d'œuvre, il génère des emplois, notamment dans des zones reculées et défavorisées sur le plan économique;

Affirmant que le thé étant l'une des principales cultures de rapport, il peut jouer un rôle important dans le développement rural, la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire dans les pays en développement;

Rappelant qu'il est impératif de sensibiliser le public à l'importance du thé pour le développement rural et les moyens d'existence durables, et de renforcer la chaîne de valeur du thé afin de contribuer au Programme de développement durable à l'horizon 2030;

Relayant l'appel du Groupe intergouvernemental sur le thé à intensifier les actions de stimulation de la demande, particulièrement dans les pays producteurs, où la consommation par habitant est relativement faible, et **soutenant** les mesures prises pour remédier à la baisse de la consommation par habitant dans les pays traditionnellement importateurs;

Ayant la conviction que cette célébration permettrait de promouvoir et de favoriser les actions collectives visant à mettre en place des activités en faveur de la production et de la consommation durables de thé et de faire mieux apprécier l'importance de ce produit dans la lutte contre la faim, la malnutrition et la pauvreté;

Soulignant que les dépenses découlant de la mise en œuvre de la Journée internationale du thé seraient financées au moyen de contributions volontaires, y compris de la part du secteur privé;

Demande au Directeur général de transmettre la présente résolution au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies afin que l'Assemblée générale des Nations Unies examine, à sa prochaine session, la proposition visant à déclarer le 21 mai «Journée internationale du thé».

Annexe I

Programme de travail pluriannuel du Conseil Version révisée portant sur la période 2019-2022

I. Objectif général du Conseil

1. Le Conseil donne à la Conférence, en temps voulu, des indications précises et équilibrées sur les stratégies, les priorités, les programmes et le budget de l'Organisation, ainsi que sur les questions d'ordre constitutionnel, organisationnel, administratif et financier. En vertu des dispositions des Textes fondamentaux et de la résolution 8/2009 de la Conférence, le Conseil joue aussi un rôle actif dans l'élaboration du Cadre stratégique, du plan à moyen terme (PMT) et du Programme de travail et budget (PTB) de l'Organisation et il est investi de fonctions de contrôle et de suivi de la mise en œuvre des décisions en matière de gouvernance. En particulier, le Conseil assume un rôle décisionnaire et consultatif majeur concernant les questions relatives à la mise en œuvre du PTB. Le Conseil élit aussi les membres du Comité du Programme, du Comité financier et du Comité des questions constitutionnelles et juridiques tous les deux ans, ainsi que six membres du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial chaque année, et il donne des évaluations claires de la situation mondiale en matière d'alimentation et d'agriculture et des problèmes connexes dont il pourrait avoir été saisi. Il fonctionne avec efficacité et efficacité en se souciant des résultats et tient ses sessions conformément au plan de travail à évolution continue, présenté dans la Section II F ci-après, et à la *Note sur les méthodes de travail du Conseil*.

II. Résultats

A. Définition des stratégies et des priorités et planification du budget

2. Résultat: Les décisions de la Conférence concernant les stratégies, les priorités, les programmes et le budget de l'Organisation, ainsi que la situation de l'alimentation et de l'agriculture dans le monde, suivent et respectent les indications données par le Conseil sur la base des objectifs stratégiques de la FAO inscrits au Programme de travail et budget de l'Organisation.
3. Indicateurs et objectifs:
- a) Le rapport de la Conférence tient compte des recommandations du Conseil concernant le Cadre stratégique, le Plan à moyen terme (PMT) et le Programme de travail et budget (PTB).
 - b) Lorsqu'elle examine et approuve le budget de l'Organisation, la Conférence est saisie d'une recommandation explicite du Conseil concernant l'alignement des stratégies, des priorités et des programmes de travail sur la proposition de budget de l'Organisation¹.
 - c) Les avis du Conseil sur les questions concernant la situation de l'alimentation et de l'agriculture dans le monde et les liens avec les objectifs de développement durable (ODD) sont approuvés par la Conférence.
 - d) La Conférence approuve l'ordre du jour provisoire que le Conseil lui recommande.
4. Produits: Prise de décisions claires et précises et formulation de recommandations à l'intention de la Conférence qui font écho aux priorités des Membres en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire dans le contexte des objectifs stratégiques tels qu'ils figurent dans le PMT et le PTB de la FAO et dans les recommandations adressées à la Conférence.

¹ Textes fondamentaux, volume II, section D, résolution 8/2009 – *Mise en œuvre des actions du Plan d'action immédiate (PAI) concernant le Conseil*.

5. Activités:
- a) Examen et évaluation des recommandations formulées par les organes directeurs de la FAO, notamment celles émanant du Comité du Programme, du Comité financier et de leur Réunion conjointe et portant sur le Cadre stratégique, le PMT et le PTB, et formulation de recommandations précises à ce sujet, à l'intention de la Conférence.
 - Examen et évaluation des recommandations formulées par les comités techniques en ce qui concerne les priorités techniques et les questions relatives au budget.
 - Examen et évaluation des recommandations formulées par les conférences régionales en ce qui concerne les priorités régionales et les questions relatives au budget.
 - b) Évaluation, en tant que de besoin, de questions majeures en rapport avec la situation de l'alimentation et de l'agriculture dans le monde, y compris alignement sur les ODD.
 - c) Décisions concernant d'éventuels ajustements à apporter au PTB.
 - d) Formulation de recommandations à l'intention de la Conférence en ce qui concerne les résolutions relatives au Programme et au budget, pour préciser notamment la ventilation et le montant du budget.
 - e) Recommandation relative au choix du thème du débat général de la session de la Conférence.
 - f) Recommandation relative au choix du thème biennal pour 2020-2021.
 - g) Recommandation relative à l'ordre du jour provisoire de la session de la Conférence.
 - h) Définition d'un ensemble de priorités des Membres, qui constituerait un plan de travail de l'Organisation.
6. Méthodes de travail:
- a) Réunions informelles de coordination des présidents et des secrétariats du Comité du Programme, du Comité financier, des conférences régionales et des comités techniques, sous la houlette du le Président indépendant du Conseil.
 - b) Réunions informelles de consultation des présidents des groupes régionaux et de hauts fonctionnaires du Secrétariat, sous la houlette du Président indépendant du Conseil.
 - c) Contacts réguliers entre le Président indépendant du Conseil et la Direction de la FAO.

B. Suivi de la mise en œuvre des décisions de gouvernance

7. Résultat: Conseiller la Conférence en prenant des décisions en matière de gouvernance qui appuient directement les objectifs stratégiques de la FAO et assurer un suivi régulier de la mise en œuvre de ces décisions.
8. Indicateurs et objectifs:
- a) Le Conseil contrôle l'application en temps voulu des décisions de gouvernance prises par la Conférence et le Conseil, et le rapport de la Conférence en fait état.
 - b) Le Conseil examine et évalue les recommandations sur les mesures à prendre pour améliorer l'efficacité des organes directeurs avant qu'elles ne soient soumises à la Conférence.
9. Produits: Prise de décisions claires et précises et de recommandations à l'intention de la Conférence qui font écho à l'évaluation par le Conseil de la mise en œuvre des décisions en matière de gouvernance.
10. Activités:
- a) Examen et évaluation des décisions de gouvernance par le Conseil.
 - b) Recommandations et décisions quant à la nécessité de convoquer des réunions ministérielles, s'il y a lieu.
 - c) Examen et évaluation des questions relatives aux traités, aux conventions et aux accords conclus dans le cadre de la FAO.
 - d) Examen de l'évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO.

11. Méthodes de travail:

- a) Communications adressées à la Conférence sous la forme de rapports sur la mise en œuvre des décisions de gouvernance.
- b) Réunions informelles de coordination des présidents et des secrétariats du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ), du Comité du Programme, du Comité financier, des conférences régionales et des comités techniques, sous la houlette du Président indépendant du Conseil.
- c) Réunions informelles de consultation des présidents des groupes régionaux et de hauts fonctionnaires du Secrétariat, sous la houlette du Président indépendant du Conseil.
- d) Contacts réguliers entre le Président indépendant du Conseil et la Direction de la FAO.
- e) Avis des organes statutaires, par l'entremise des comités techniques.

C. Exercice des fonctions de contrôle

12. Résultat: Pour les questions juridiques, éthiques, financières et administratives, des cadres, des politiques et des systèmes opérants sont en place et sont régulièrement suivis par le Conseil.

13. Indicateurs et objectifs:

- a) L'action de l'Organisation s'inscrit dans le cadre juridique, financier et administratif qui est le sien.
- b) Les résultats de l'Organisation sont évalués de manière transparente, indépendante et professionnelle, une vérification des comptes et un contrôle de l'éthique sont assurés.
- c) Les élections prévues par les Textes fondamentaux ont lieu dans les délais prévus.
- d) Les politiques sont mises en œuvre et les systèmes fonctionnent conformément aux règles et aux normes établies.
- e) Le calendrier proposé pour les sessions des organes directeurs de la FAO et les autres réunions principales est conforme au calendrier des sessions relatives à la mise en œuvre du système de programmation, de budgétisation et de suivi axé sur les résultats.

14. Produits: Formulation de décisions et de recommandations claires et précises à l'intention de la Conférence en vue de garantir le bon fonctionnement des cadres juridique, éthique, financier et administratif de la FAO.

15. Activités:

- a) Examen et évaluation des recommandations et décisions du Comité financier concernant l'exécution du budget et le Programme, les virements entre chapitres budgétaires et la situation financière de l'Organisation, y compris la mobilisation des ressources et les contributions volontaires.
- b) Examen et évaluation des recommandations du Comité financier concernant l'éthique et la vérification intérieure et extérieure des comptes.
- c) Examen et évaluation des recommandations du Comité financier concernant les politiques et les systèmes en place, tant au Siège que dans les bureaux décentralisés, pour ce qui est des ressources humaines, des procédures administratives et de travail, des achats et des passations de marchés, ainsi que des technologies de l'information et de la communication.
- d) Examen et évaluation des recommandations du Comité du Programme et du Comité financier concernant les évaluations stratégiques et le rapport sur l'exécution du programme.
- e) Examen et évaluation des recommandations du CQCJ sur les questions constitutionnelles et juridiques.
- f) Examen indépendant de la fonction d'évaluation tous les six ans (premier examen en 2016) – rapport à la Direction et au Conseil, assorti des recommandations du Comité du Programme.

16. Méthodes de travail:
- a) Avis émanant du Comité du Programme, du Comité financier et de leur Réunion conjointe, ainsi que du CQCJ.
 - b) Examen approfondi d'une question de fond concernant le Cadre stratégique de la FAO que le Conseil choisit tous les deux ans.
 - c) Contacts réguliers entre le Président indépendant du Conseil et la Direction de la FAO.

D. Suivi et évaluation des résultats obtenus par la Direction

17. Résultat: Le Conseil examine et suit régulièrement les performances visées fixées par la Direction.
18. Indicateurs et objectifs:
- a) Les résultats obtenus par la Direction sont conformes aux performances visées établies.
 - b) Les performances visées sont ajustées, le cas échéant.
19. Produits: Prise de décisions claires et précises et formulation de recommandations à l'intention de la Conférence.
20. Activités:
- a) Suivi des résultats obtenus par la Direction au regard des performances visées fixées dans le cadre du système de budgétisation et de gestion axé sur les résultats, sur la base du PMT/PTB et des rapports du Comité du Programme, du Comité financier et de leur Réunion conjointe.
 - b) Rapport sur l'exécution du programme.
 - c) Examen de la contribution des ressources extrabudgétaires au cadre des résultats de l'Organisation.
 - d) Organisation périodique d'une évaluation transparente, professionnelle et indépendante des résultats obtenus par l'Organisation au regard des résultantes et effets escomptés de ses activités.
 - e) Examen des recommandations formulées par le Comité du Programme et le Comité financier en vue d'apporter des ajustements à la mise en œuvre du PTB.
 - f) Recommandations du Comité du Programme sur les évaluations stratégiques et la suite à apporter.
 - g) Évaluation et examen des accords de partenariat de la FAO, y compris leurs incidences financières, une attention particulière étant accordée à leur impact sur le Cadre stratégique, le PMT et le PTB de l'Organisation, ainsi qu'à leur contribution à la réalisation des objectifs stratégiques de la FAO et des objectifs de développement durable (ODD).
21. Méthodes de travail:
- a) Contacts réguliers entre le Président indépendant du Conseil et la Direction de la FAO.
 - b) Consultations et séminaires informels entre les Membres.
 - c) Présentation par le Secrétariat des stratégies et des politiques de la Direction au Conseil.
 - d) Compte rendu informel par les organismes représentant le personnel de la FAO.

E. Planification des activités et méthodes de travail

22. Résultats: Le Conseil fonctionne avec efficacité, d'une manière dynamique et participative, en se conformant aux plans de travail établis et en appliquant des méthodes de travail améliorées.
23. Indicateurs et objectifs:
- a) Les ordres du jour du Conseil sont précis.
 - b) Les rapports du Conseil sont concis, contiennent principalement des conclusions, des décisions et des recommandations, et sont mis à la disposition des Membres peu de temps après la clôture de la session.

- c) Les documents du Conseil ont une page de couverture uniformisée, avec un encadré présentant les mesures proposées.
 - d) Les documents du Conseil sont mis à disposition quatre semaines avant la session.
24. Produits:
- a) Un programme de travail pluriannuel pour le Conseil.
 - b) Une note sur les méthodes de travail du Conseil est distribuée à chaque session du Conseil.
 - c) Réunion d'information annuelle à l'intention des nouveaux membres du Conseil.
 - d) Mise à jour du document de présentation du Conseil de la FAO, le cas échéant.
25. Activités:
- a) Préparation du programme de travail pluriannuel du Conseil, assorti d'indicateurs de performance.
 - b) Examen régulier des méthodes de travail du Conseil, y compris mesures des performances.
 - c) Examen de suivi de la mise en œuvre des décisions du Conseil.
 - d) Étude et comparaison de la gouvernance d'autres organisations internationales en vue d'apporter des améliorations éventuelles aux méthodes de travail du Conseil et à l'exécution de son programme de travail pluriannuel.
26. Méthodes de travail:
- a) Délibérations structurées et bien ciblées durant les sessions du Conseil.
 - b) Mise en place de dispositions efficaces pour la rédaction des rapports du Conseil, ceux-ci reprenant les conclusions formulées par le Président indépendant du Conseil lorsqu'il clôt et récapitule chaque point de l'ordre du jour.
 - c) Activités régulières entre les sessions, déterminées selon l'intérêt qu'elles présentent et la priorité qui leur est accordée.
 - d) Si nécessaire, renforcement des ressources humaines et financières mobilisées par le Secrétariat pour l'exécution du programme de travail pluriannuel et les suites qui lui sont données.
 - e) Réunions informelles des présidents des groupes régionaux et de hauts fonctionnaires du Secrétariat, sous la houlette du Président indépendant du Conseil.
 - f) Contacts réguliers entre le Président indépendant du Conseil et la Direction de la FAO.

F. Sessions et Plan de travail du Conseil

27. Le Conseil tient au moins cinq sessions par exercice biennal, comme suit:
- a) deux sessions durant la première année de l'exercice;
 - b) une session 60 jours au moins avant la session ordinaire de la Conférence, au cours de laquelle le Conseil adresse notamment des recommandations à l'intention de la Conférence sur le Cadre stratégique, le PMT et le PTB;
 - c) une session immédiatement après la session ordinaire de la Conférence, au cours de laquelle le Conseil élit notamment les présidents et les membres du Comité du Programme, du Comité financier et du CQCJ; et
 - d) une session vers la fin de la deuxième année de l'exercice biennal.
28. Les tableaux ci-après donnent une vue d'ensemble du plan de travail à évolution continue indicatif du Conseil. Ce plan pourra être ajusté, s'il y a lieu, par le Conseil, et comprendre les dates effectives des sessions des organes qui lui rendent compte, d'où l'ajout de la mention «à déterminer» à certaines entrées.
29. À ses sessions, le Conseil examine un document sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des décisions prises à sa précédente session.
30. À la fin de chaque session, le Conseil examine l'ordre du jour provisoire de la session suivante.

31. Des questions de fond sont régulièrement examinées lors des sessions du Conseil, concernant notamment les thèmes suivants:

- a) Vérification des comptes, éthique et autres questions de contrôle;
- b) Ressources humaines;
- c) Mobilisation des ressources, y compris les contributions volontaires;
- d) Questions relevant de la décentralisation;
- e) Achats et passation de marchés;
- f) Technologies de l'information et de la communication;
- g) Évaluations stratégiques et réponses données par la Direction;
- h) Évolution à l'échelle du système des Nations Unies des questions de contrôle ayant une incidence sur la FAO.

G. Vue d'ensemble des ordres du jour du Conseil pour la période 2019-2022

Cent soixante et unième session du Conseil, avril 2019
<p>Questions relatives au Programme, au budget, aux finances et à l'administration</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Plan à moyen terme 2018-2021 (révisé) et Programme de travail et budget 2020-2021 2) Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier (... 2019) (à déterminer) 3) Rapport du Comité du Programme (...2019) (à déterminer) 4) Rapport du Comité financier (...2019) (à déterminer)
<p>Comité des questions constitutionnelles et juridiques</p> <ol style="list-style-type: none"> 5) Rapport du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (... 2019) (à déterminer)
<p>Questions relatives à la gouvernance</p> <ol style="list-style-type: none"> 6) Communications des candidats au poste de Directeur général 7) Organisation de la quarante et unième session de la Conférence (y compris calendrier provisoire) – Recommandations à l'intention de la Conférence 8) Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil
<p>Autres questions</p> <ol style="list-style-type: none"> 9) Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO 10) Calendrier 2019-2020 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales 11) Ordre du jour provisoire de la session suivante du Conseil

Cent soixante-deuxième session du Conseil, juillet 2019
<p>Élection des membres des comités</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Élection du Président et des douze membres du Comité du Programme 2) Élection du Président et des douze membres du Comité financier 3) Élection du Président et des sept membres du Comité des questions constitutionnelles et juridiques
<p>Autres questions</p> <ol style="list-style-type: none"> 4) Questions découlant de la session de la Conférence 5) Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO 6) Calendrier 2019-2020 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales 7) Ordre du jour provisoire de la session suivante du Conseil

Cent soixante-troisième session du Conseil, décembre 2019
<p>Questions relatives au Programme, au budget, aux finances et à l'administration</p> <p>1) Ajustements au Programme de travail et budget 2020-2021</p> <p>2) Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier (... 2019) (à déterminer)</p> <p>3) Rapport du Comité du Programme (...2019) (à déterminer)</p> <p>4) Rapport du Comité financier (...2019) (à déterminer)</p>
<p>Comité de la sécurité alimentaire mondiale</p> <p>5) Rapport du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (...2019) (à déterminer)</p>
<p>Comité des questions constitutionnelles et juridiques</p> <p>6) Rapport du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (...2019) (à déterminer)</p>
<p>Questions relatives à la gouvernance</p> <p>7) Programme de travail pluriannuel du Conseil pour 2020-2023</p> <p>8) Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil</p>
<p>Autres questions</p> <p>9) Programme alimentaire mondial:</p> <p style="padding-left: 20px;">i) Élection de six membres du Conseil d'administration du PAM; et</p> <p style="padding-left: 20px;">ii) Rapport annuel du Conseil d'administration du PAM sur ses activités en 2018</p> <p>10) Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO</p> <p>11) Calendrier 2019-2021 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales</p> <p>12) Ordre du jour provisoire de la session suivante du Conseil</p>

Cent soixante-quatrième session du Conseil, juin 2020
<p>Questions relatives au Programme, au budget, aux finances et à l'administration</p> <p>1) Rapport sur l'exécution du programme 2018-2019</p> <p>2) Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier (...2020) (à déterminer)</p> <p>3) Rapport du Comité du Programme (...2020) (à déterminer)</p> <p>4) Rapport du Comité financier (...2020) (à déterminer)</p>
<p>Conférences régionales</p> <p>5) Rapport de la Conférence régionale pour l'Afrique (...2020) (à déterminer)</p> <p>6) Rapport de la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique (... 2020) (à déterminer)</p> <p>7) Rapport de la Conférence régionale pour l'Europe (... 2020) (à déterminer)</p> <p>8) Rapport de la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes (...2020) (à déterminer)</p> <p>9) Rapport de la Conférence régionale pour le Proche-Orient (... 2020) (à déterminer)</p> <p>10) Rapport de la Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord (...2020) (à déterminer)</p>
<p>Comité des questions constitutionnelles et juridiques</p> <p>11) Rapport du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (... 2020) (à déterminer)</p>
<p>Questions relatives à la gouvernance</p> <p>12) Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil</p>
<p>Autres questions</p> <p>13) Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO</p> <p>14) Calendrier 2020-2021 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales</p> <p>15) Ordre du jour provisoire de la session suivante du Conseil</p>

Cent soixante-cinquième session du Conseil, novembre/décembre 2020
<p>Questions relatives au Programme, au budget, aux finances et à l'administration</p> <p>1) Cadre stratégique révisé et ébauche du Plan à moyen terme 2022-2025</p> <p>2) Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier (...2020) (à déterminer)</p> <p>3) Rapport du Comité du Programme (...2020) (à déterminer)</p> <p>4) Rapport du Comité financier (...2020) (à déterminer)</p>
<p>Comités techniques et Comité de la sécurité alimentaire mondiale</p> <p>5) Rapport du Comité de l'agriculture (2020) (à déterminer)</p> <p>6) Rapport du Comité des produits (2020) (à déterminer)</p> <p>7) Rapport du Comité des pêches (2020) (à déterminer)</p> <p>8) Rapport du Comité des forêts (2020) (à déterminer)</p> <p>9) Rapport du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (2020) (à déterminer)</p>
<p>Comité des questions constitutionnelles et juridiques</p> <p>10) Rapport du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (... 2020) (à déterminer)</p>
<p>Questions relatives à la gouvernance</p> <p>11) Collaboration entre les organisations ayant leur siège à Rome</p> <p>12) Organisation de la quarante-deuxième session de la Conférence (y compris ordre du jour provisoire et recommandation du Conseil concernant le thème du débat général de la Conférence)</p> <p>13) Recommandation sur le thème biennal pour 2021-2022</p> <p>14) Programme de travail pluriannuel du Conseil pour 2021-2024</p> <p>15) Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil</p>
<p>Autres questions</p> <p>16) Programme alimentaire mondial:</p> <p style="padding-left: 20px;">i) Élection de six membres du Conseil d'administration du PAM; et</p> <p style="padding-left: 20px;">ii) Rapport annuel du Conseil d'administration du PAM sur ses activités en 2019</p> <p>17) Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO</p> <p>18) Médaille Margarita Lizárraga</p> <p>19) Calendrier 2020-2022 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales</p> <p>20) Ordre du jour provisoire de la session suivante du Conseil</p>

Cent soixante-sixième session du Conseil, mars/avril 2021
<p>Questions relatives au Programme, au budget, aux finances et à l'administration</p> <p>1) Cadre stratégique révisé</p> <p>2) Plan à moyen terme 2022-2025 et Programme de travail et budget 2022-2023</p> <p>3) Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier (...2021) (à déterminer)</p> <p>4) Rapport du Comité du Programme (...2021) (à déterminer)</p> <p>5) Rapport du Comité financier (...2021) (à déterminer)</p>
<p>Comité des questions constitutionnelles et juridiques</p> <p>6) Rapport du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (... 2021) (à déterminer)</p>
<p>Questions relatives à la gouvernance</p> <p>7) Organisation de la quarante-deuxième session de la Conférence (y compris calendrier provisoire) – Recommandations à l'intention de la Conférence</p> <p>8) Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil</p>
<p>Autres questions</p> <p>9) Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO</p> <p>10) Calendrier 2021-2022 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales</p> <p>11) Ordre du jour provisoire de la session suivante du Conseil</p>

Cent soixante-septième session du Conseil, juin/juillet 2021
<p>Élection des membres des comités</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Élection du Président et des douze membres du Comité du Programme 2) Élection du Président et des douze membres du Comité financier 3) Élection du Président et des sept membres du Comité des questions constitutionnelles et juridiques
<p>Autres questions</p> <ol style="list-style-type: none"> 4) Questions découlant de la session de la Conférence 5) Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO 6) Calendrier 2021-2022 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales 7) Ordre du jour provisoire de la session suivante du Conseil

Cent soixante-huitième session du Conseil, novembre/décembre 2021
<p>Questions relatives au Programme, au budget, aux finances et à l'administration</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Ajustements au Programme de travail et budget 2022-2023 2) Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier (...2021) (à déterminer) 3) Rapport du Comité du Programme (...2021) (à déterminer) 4) Rapport du Comité financier (...2021) (à déterminer)
<p>Comité de la sécurité alimentaire mondiale</p> <ol style="list-style-type: none"> 5) Rapport du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (...2021) (à déterminer)
<p>Comité des questions constitutionnelles et juridiques</p> <ol style="list-style-type: none"> 6) Rapport du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (...2021) (à déterminer)
<p>Questions relatives à la gouvernance</p> <ol style="list-style-type: none"> 7) Rapport de situation sur la collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome 8) Programme de travail pluriannuel du Conseil pour 2022-2025 9) Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil
<p>Autres questions</p> <ol style="list-style-type: none"> 10) Programme alimentaire mondial: <ol style="list-style-type: none"> i) Élection de six membres du Conseil d'administration du PAM; et ii) Rapport annuel du Conseil d'administration du PAM sur ses activités en 2020 11) Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO 12) Calendrier 2021-2023 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales 13) Ordre du jour provisoire de la session suivante du Conseil

Cent soixante-neuvième session du Conseil, juin/juillet 2022
<p>Questions relatives au Programme, au budget, aux finances et à l'administration</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Rapport sur l'exécution du programme 2020-2021 2) Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier (...2022) (à déterminer) 3) Rapport du Comité du Programme (...2022) (à déterminer) 4) Rapport du Comité financier (...2022) (à déterminer)
<p>Conférences régionales</p> <ol style="list-style-type: none"> 5) Rapport de la Conférence régionale pour l'Afrique (...2022) (à déterminer) 6) Rapport de la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique (... 2022) (à déterminer) 7) Rapport de la Conférence régionale pour l'Europe (... 2022) (à déterminer) 8) Rapport de la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes (...2022) (à déterminer) 9) Rapport de la Conférence régionale pour le Proche-Orient (... 2022) (à déterminer) 10) Rapport de la Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord (...2022) (à déterminer)
<p>Comité des questions constitutionnelles et juridiques</p> <ol style="list-style-type: none"> 11) Rapport du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (... 2022) (à déterminer)
<p>Questions relatives à la gouvernance</p> <ol style="list-style-type: none"> 12) Date de présentation des candidatures au poste de directeur général 13) Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil
<p>Autres questions</p> <ol style="list-style-type: none"> 14) Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO 15) Calendrier 2022-2023 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales 16) Ordre du jour provisoire de la session suivante du Conseil

Cent soixante-dixième session du Conseil, novembre/décembre 2022
<p>Questions relatives au Programme, au budget, aux finances et à l'administration</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier (...2022) (à déterminer) 2) Rapport du Comité du Programme (...2022) (à déterminer) 3) Rapport du Comité financier (...2022) (à déterminer) (y compris un point sur les comptes vérifiés 2021)
<p>Comités techniques et Comité de la sécurité alimentaire mondiale</p> <ol style="list-style-type: none"> 4) Rapport du Comité de l'agriculture (2022) (à déterminer) 5) Rapport du Comité des produits (2022) (à déterminer) 6) Rapport du Comité des pêches (2022) (à déterminer) 7) Rapport du Comité des forêts (2022) (à déterminer) (y compris un point sur le Congrès forestier mondial) 8) Rapport du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (2022) (à déterminer)
<p>Comité des questions constitutionnelles et juridiques</p> <ol style="list-style-type: none"> 9) Rapport du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (... 2022) (à déterminer)
<p>Questions relatives à la gouvernance</p> <ol style="list-style-type: none"> 10) Organisation de la quarante-troisième session de la Conférence (y compris ordre du jour provisoire et recommandation du Conseil concernant le thème du débat général de la Conférence) 11) Recommandation sur le thème biennal pour 2023-2024 12) Programme de travail pluriannuel du Conseil pour 2023-2026 13) Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil
<p>Questions diverses</p> <ol style="list-style-type: none"> 14) Programme alimentaire mondial: <ol style="list-style-type: none"> i) Élection de six membres du Conseil d'administration du PAM; et ii) Rapport annuel du Conseil d'administration du PAM sur ses activités en 2021 15) Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO 16) Médaille Margarita Lizárraga 17) Calendrier 2022-2024 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales 18) Ordre du jour provisoire de la session suivante du Conseil

Annexe J

Calendrier 2019-2020 des sessions des organes directeurs de la FAO, du FIDA et du PAM et des autres réunions principales

	2019		2020	
JANVIER				
FÉVRIER	FIDA/CG CRGAA (17 ^e) PAM	11-15 18-22 25/02-01/03	FIDA/CG NERC (35 ^e) PAM	10-14 17-21 24-28
MARS	CQCJ (108 ^e) FC (174 ^e) PC (126 ^e)	11-13 18-22 18-22	ARC (31 ^e) CQCJ (110 ^e) APRC (35 ^e)	2-6 16-18 23-27
AVRIL	CL (161 ^e)	8-12	FIDA/CA LARC (36 ^e)	20-24 27-30
MAI	FIDA/CA FC (175 ^e) (PAM)	2-8 27-29	ERC (32 ^e) FC (178 ^e) PC (128 ^e)	5-7 18-22 18-22
JUIN	PAM C (41 ^e)	10-14 22-29	CL (164 ^e) PAM COFO (25 ^e)	8-12 15-19 22-26
JUILLET	CL (162 ^e) CODEX (42 ^e)	1 8-12 (Genève)	CODEX (43 ^e) COFI (34 ^e)	6-10 (Rome) 13-17
AOÛT				
SEPTEMBRE	FIDA/CA	9-13	FIDA/CA CP (73 ^e) COAG (27 ^e)	7-11 23-25 28/9-2/10
OCTOBRE	CSA (46 ^e) JMA CQCJ (109 ^e) FC (176 ^e) (PAM)	14-18 16 (mercredi) 21-23 30-31	CSA (47 ^e) JMA CQCJ (111 ^e)	12-16 16 (vendredi) 26-28
NOVEMBRE	FC (177 ^e) PC (127 ^e) PAM	4-8 4-8 18-22	FC (179 ^e) PC (129 ^e) PAM CL (165 ^e)	9-13 9-13 16-20 30/11-4/12
DÉCEMBRE	CL (163 ^e) FIDA/CA	2-6 9-13	FIDA/CA	7-11

Pâques:	21 avril 2019	Pâques:	12 avril 2020
Pâque orthodoxe:	28 avril 2019	Pâque orthodoxe:	19 avril 2020
Ramadan:	6 mai - 4 juin 2019	Ramadan:	24 avril - 23 mai 2020
Aïd el-Fitr:	5 juin 2019	Aïd el-Fitr:	24 mai 2020
Aïd el-Adha:	12 août 2019	Aïd el-Adha:	31 juillet 2020

APRC	Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique	COFO	Comité des forêts
ARC	Conférence régionale pour l'Afrique	ERC	Conférence régionale pour l'Europe
C	Conférence	FC	Comité financier
CQCJ	Comité des questions constitutionnelles et juridiques	FIDA/CA	Conseil d'administration du FIDA
CP	Comité des produits	FIDA/CG	Conseil des gouverneurs du FIDA
CSA	Comité de la sécurité alimentaire mondiale	INARC	Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord
CRGAA	Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture	JMA	Journée mondiale de l'alimentation
CL	Conseil	LARC	Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes
COAG	Comité de l'agriculture	NERC	Conférence régionale pour le Proche-Orient
CODEX	Commission du Codex Alimentarius	PAM	Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial
COFI	Comité des pêches	PC	Comité du Programme

COMITÉ DU PROGRAMME (juillet 2017 - juillet 2019)

Président

M. Hans Hoogeveen
(Pays-Bas)

Membres

Argentine (Mme Maria Cristina Boldorini)*
Canada (Mme Jennifer Fellows)
Congo (M. Marc Mankoussou)
Côte d'Ivoire (M. Kanga Kouamé)
Iran (République islamique d') (M. Shahin Ghorashizadeh)*
Japon (M. Toru Hisazome)

Jordanie (M. Fiesal Rasheed Salamh Al Argan)
Malaisie (M. Muhammad Rudy Khairudin Mohd Nor)
Nouvelle-Zélande (M. Matthew Hooper)
Pérou (Mme Claudia Elizabeth Guevara de la Jara)
Royaume-Uni (Mme Terri Sarch)
Suisse (M. François Pythoud)

On trouvera la liste des remplaçants des représentants à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/programme-committee/substitute-representatives/fr/>.

COMITÉ FINANCIER (juillet 2017 - juillet 2019)

Président

M. Lupiño Lazaro, Jr.
(Philippines)

Membres

Allemagne (M. Heiner Thofern)*
Angola (M. Carlos Alberto Amaral)*
Australie (Mme Cathrine Stephenson)*
Bangladesh (M. Mafizur Rahman)*
Brésil (M. Antonio Otávio Sá Ricarte)*
Chine (M. Xie Jianmin)*

Égypte (M. Khaled El Taweel)*
États-Unis d'Amérique (M. Thomas Duffy)*
Fédération de Russie (M. Vladimir Kuznetsov)
Guinée équatoriale (M. Mateo Nsogo Nguere Micue)
Mexique (M. Benito Santiago Jiménez Sauma)
Soudan (M. Sid Ahmed Alamain Hamid Alamain)

On trouvera la liste des remplaçants des représentants à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/finance-committee/remplacants-des-representants/fr/>.

COMITÉ DES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES (juillet 2017 - juillet 2019)

Président

M. Godfrey Magwenzi
(Zimbabwe)

Membres

États-Unis d'Amérique (Mme Emily Katkar)
Fidji (M. Luke Daunivalu)
Indonésie (M. Royhan Nevy Wahab)
Jordanie (M. Ali Albsoul)

Lesotho (Mme Lineo Irene Molise Mabusela)
Nicaragua (Mme Mónica Robelo Raffone)
Saint-Marin (Mme Daniela Rotondaro)

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAM 2018

Mandat prenant fin le

Élu par le Conseil de la FAO

Élu par l'ECOSOC

31 décembre 2018

Afghanistan (B)
Bénin (A)¹
États-Unis d'Amérique (D)
Koweït (B)
Pérou (C)²
Suisse (D)³

Bangladesh (B)
Fédération de Russie (E)
France (D)
Inde (B)
Libéria (A)
Nouvelle-Zélande (D)⁴

31 décembre 2019

Allemagne (D)
Argentine (C)
Canada (D)
Congo (A)
Pakistan (B)
Zimbabwe (A)⁷

Colombie (C)⁵
Arabie saoudite (B)
Égypte (A)
Grèce (D)⁶
Norvège (D)⁶
Soudan (A)

31 décembre 2020

Algérie (A)
Belgique (D)
Brésil (C)
Guinée équatoriale (A)⁸
Irlande (D)
Pologne (E)

Chine (B)
Guatemala (C)
Hongrie (E)
Japon (D)
Lesotho (A)
Royaume-Uni (D)

¹ La Mauritanie s'est retirée le 31 décembre 2016 et le Bénin a été élu. Il siégera du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018.

² Le Mexique s'est retirée le 31 décembre 2016 et le Pérou a été élu. Il siégera du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018.

³ La Suède s'est retirée le 31 décembre 2016 et la Suisse a été élue. Elle siégera du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018.

⁴ Les Pays-Bas se sont désistés le 31 décembre 2017 et la Nouvelle-Zélande a pris leur succession. Elle siégera jusqu'à la fin du mandat, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

⁵ Le Mexique et la Colombie ont trouvé un accord pour partager un siège élu par le Conseil économique et social, le Mexique siégeant en 2017 et la Colombie en 2018 et 2019.

⁶ La Finlande et l'Espagne se sont désistées le 31 décembre 2017 et la Norvège et la Grèce ont pris leur succession. Elles siégeront jusqu'à la fin de leurs mandats respectifs, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019.

⁷ Le Zimbabwe et l'Angola se sont entendus pour partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: le Zimbabwe siégera en 2017 et 2018 et l'Angola en 2019.

⁸ Siège occupé par roulement et qui revient à un pays de la liste A pour la période 2018-2020, à savoir la Guinée équatoriale.

MEMBRE DE LA FAO
194 États Membres
2 Membres associés
1 Organisation Membre

Afghanistan
Afrique du Sud
Albanie
Algérie
Allemagne
Andorre
Angola
Antigua-et-Barbuda
Arabie saoudite
Argentine
Arménie
Australie
Autriche
Azerbaïdjan
Bahamas
Bahreïn
Bangladesh
Barbade
Bélarus
Belgique
Belize
Bénin
Bhoutan
Bolivie (État plurinational de)
Bosnie-Herzégovine
Botswana
Brésil
Brunei Darussalam
Bulgarie
Burkina Faso
Burundi
Cabo Verde
Cambodge
Cameroun
Canada
Chili
Chine
Chypre
Colombie
Comores
Congo
Costa Rica
Côte d'Ivoire
Croatie
Cuba
Danemark
Djibouti
Dominique
Égypte
El Salvador
Émirats arabes unis
Équateur
Érythrée
Espagne
Estonie
Eswatini
États-Unis d'Amérique
Éthiopie
Ex-République yougoslave
de Macédoine
Fédération de Russie
Fidji
Finlande
France
Gabon
Gambie
Géorgie
Ghana
Grèce
Grenade
Guatemala
Guinée
Guinée équatoriale
Guinée-Bissau
Guyana
Haïti
Honduras
Hongrie
Îles Cook
Îles Féroé
(Membre associé)
Îles Marshall
Îles Salomon
Inde
Indonésie
Iran (République islamique d)*
Iraq
Irlande
Islande
Islande
Italie
Jamaïque
Japon
Jordanie
Kazakhstan
Kenya
Kirghizistan
Kiribati
Koweït
Lesotho
Lettonie
Liban
Libéria
Libye
Lituanie
Luxembourg
Madagascar
Malaisie
Malawi
Maldives
Mali
Malte
Maroc
Maurice
Mauritanie
Mexique
Micronésie
(États fédérés de)
Monaco
Mongolie
Monténégro
Mozambique
Myanmar
Namibie
Nauru
Népal
Nicaragua
Niger
Nigéria
Nioué
Norvège
Nouvelle-Zélande
Oman
Ouganda
Ouzbékistan
Pakistan
Palaos
Panama
Papouasie-Nouvelle-Guinée
Paraguay
Pays-Bas
Pérou
Philippines
Pologne
Portugal
Qatar
République arabe syrienne
République centrafricaine
République de Corée
République de Moldova
République démocratique du Congo
République démocratique populaire lao
République dominicaine
République populaire démocratique
de Corée
République-Unie de Tanzanie
Roumanie
Royaume-Uni
Rwanda
Sainte-Lucie
Saint-Kitts-et-Nevis
Saint-Marin
Saint-Vincent-et-les Grenadines
Samoa
Sao Tomé-et-Principe
Sénégal
Serbie
Seychelles
Sierra Leone
Singapour
Slovaquie
Slovénie
Somalie
Soudan
Soudan du Sud
Sri Lanka
Suède
Suisse
Suriname
Tadjikistan
Tchad
Tchéquie
Thaïlande
Timor-Leste
Togo
Tokélaou
(Membre associé)
Tonga
Trinité-et-Tobago
Tunisie
Turkménistan
Turquie
Tuvalu
Ukraine
Union européenne
(Organisation Membre)
Uruguay
Vanuatu
Venezuela
(République bolivarienne du)
Viet Nam
Yémen
Zambie
Zimbabwe

